



# PROCES VERBAL DE REUNION

## Ville de Neuville-aux-Bois

Le trois avril deux mil vingt-trois à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 27

### Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Marie-Noëlle MARTIN, Yves MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, Raoul MARTINS, Maryse AGUENIER, Daniel DAUVILLIER, Cédric LASCOMBE, Karine BAUDU, Karine DAVID-DAVEAU, Pascal DAUVILLIER, Valérie CRAPEAU, Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Pierre-Yves ROBERT, Virginie PARADINAS, Alain COUROUX, Laurent BARTHON, Julia VAPPEREAU, Jean-Louis RICHARD, Tony EYMOZ, Patrick BOUERY, Didier Le METTÉ.

### Pouvoir :

Madame Estelle BOEDEC, ayant donné procuration à Mme Marie-Noëlle MARTIN

Mme Karine DAVID-DAVEAU a été désignée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

*Monsieur Didier LE METTE souhaite que son intervention au point n°2 - Chauffage biomasse et réseau de chaleur figurant à la page 20 du compte-rendu soit modifiée en précisant la question qu'il a posée à savoir, « nous sommes loin de l'estimation prévue qui devait être sous-évaluée ».*

*Hormis cette observation, le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.*

## ORDRE DU JOUR

### 1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation du compte de gestion de l'exercice 2022, dressé par Mme la Comptable des Finances Publiques, vu et vérifié par la Direction Régionale des Finances le 07 mars 2023. Ci-dessous extrait des résultats budgétaires de l'exercice 2022 :

**Résultats budgétaires de l'exercice**

20000 - NEUVILLE-AUX-BOIS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 847 241,80	6 422 426,02	11 269 667,82
Titres de recette émis (b)	1 392 867,40	4 814 982,86	6 207 850,26
Réductions de titres (c)	133,49	40 015,77	40 149,26
Recettes nettes (d = b - c)	1 392 733,91	4 774 967,09	6 167 701,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 107 261,01	4 920 459,24	8 027 720,25
Mandats émis (f)	972 051,63	4 706 253,11	5 678 304,74
Annulations de mandats (g)		55 822,70	55 822,70
Depenses nettes (h = f - g)	972 051,63	4 650 430,41	5 622 482,04
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	420 682,28	124 536,68	545 218,96
(h - d) Déficit			

Considérant que les résultats budgétaires décrits dans le compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif 2022 de la ville,

Après avis de la commission des finances du 27/03/2023, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Mme la Comptable des Finances Publiques.

## 2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Jean-Louis RICHARD, doyen d'âge, pour la présentation du Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, qui dégage un excédent de fonctionnement de 1 842 989,05 € et un excédent d'investissement de 2 177 698,21 €.

Monsieur Jean-Louis RICHARD cède la parole, à son tour, à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation détaillée :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Résultat 2021</b>	<b>Affectation 1068</b>	<b>Résultat 2022</b>	<b>Résultat de clôture cumulé</b>
<b>Fonctionnement</b>				
Recettes	1 718 452,37		4 774 967,09	6 493 419,46
Dépenses	0,00		4 650 430,41	4 650 430,41
<b>RESULTAT</b>	<b>1 718 452,37</b>	<b>0,00</b>	<b>124 536,68</b>	<b>1 842 989,05</b>
<b>Investissement</b>				
Recettes	1 757 015,93		1 392 733,91	3 149 749,84
Dépenses	0,00		972 051,63	972 051,63
<b>RESULTAT</b>	<b>1 757 015,93</b>	<b>0,00</b>	<b>420 682,28</b>	<b>2 177 698,21</b>
<i>DONT Résultat 2017 eau et assainissement</i>	<i>113 392,38</i>			<i>113 392,38</i>
<i>DONT Résultat commune</i>	<i>1 643 623,55</i>			<i>2 064 305,83</i>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>3 475 468,30</b>	<b>0,00</b>	<b>545 218,96</b>	<b>4 020 687,26</b>

# FONCTIONNEMENT

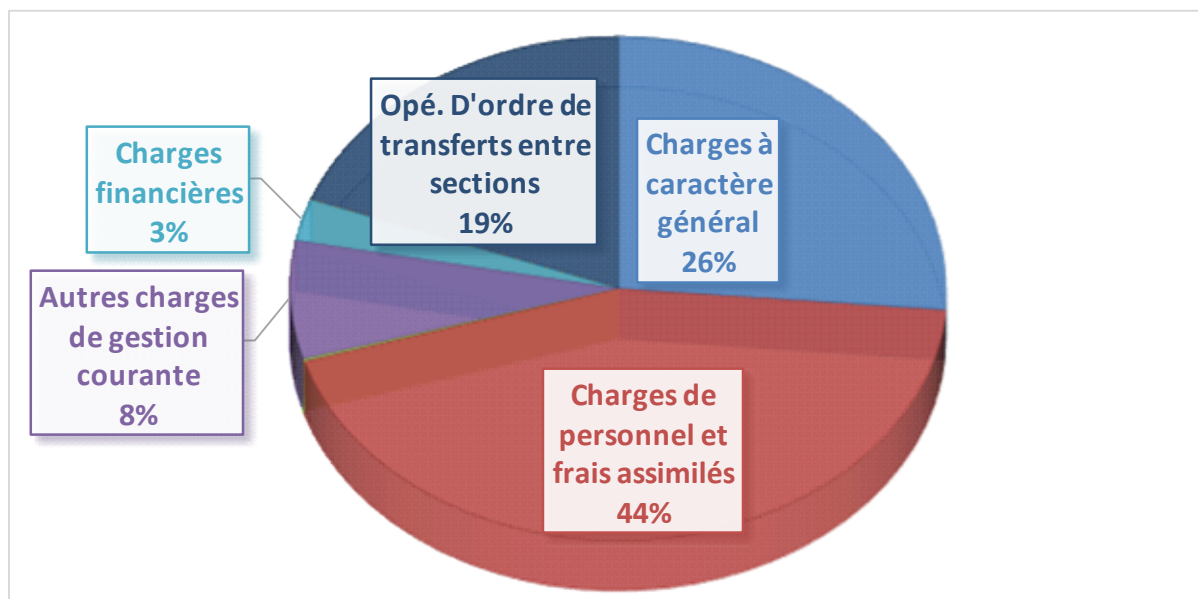
## Evolution résultats 2017-2022

Année	Dépenses	Recettes	Résultat	Report N-1	Report N+1
2017	4 586 685,13 €	4 572 123,56 €	-14 561,57 €	960 230,85 €	945 669,28 €
2018	5 439 788,28 €	5 088 125,61 €	- 351 662,67 €	1 404 735,87 €	1 053 073,20 €
2019	5 657 786,18 €	5 698 207,95 €	40 421,77 €	1 053 073,20 €	1 093 494,97 €
2020	4 434 485,11€	4 652 317,14€	217 800,39 €	1 093 494,97 €	1 311 327,00 €
2021	4 206 084,15€	4 613 209,52€	407 125,37€	1 311 327,00 €	1 718 452,37€
<b>2022</b>	<b>4 650 430,41€</b>	<b>4 774 967,09€</b>	<b>124 536,68€</b>	<b>1 718 452,37€</b>	<b>1 842 989,05€</b>

### Dépenses

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 434 485,11 €</b>	<b>4 206 084,15 €</b>	<b>4 920 459,24€</b>	<b>4 650 430,41 €</b>	
DEPENSES REELLES	3 444 565,74 €	3 460 991,21 €	4 024 918,82€	3 754 889,99 €	
011 Charges à caractère général	1 033 775,53 €	1 146 759,97 €	1 366 335,00 €	1 224 932,00 €	
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 857 547,82 €	1 836 478,14 €	2 045 500,00€	2 045 478,84 €	
014 Atténuations de produits	16 826,00 €	12 234,00 €	16 000,00 €	7 105,00 €	← fpic
65 Autres charges de gestion courante	393 116,39 €	324 379,26 €	376 655,00 €	352 441,90 €	← Subv asso + 26 022 €
66 Charges financières	141 636,92 €	133 129,62 €	128 828,82 €	124 164,90 €	
67 Charges exceptionnelles	1 663,08 €	8 010,22 €	2 000,00 €	767,35 €	
68 Dotations aux amortissements et prov					
022 Dépenses imprévues			89 600,00€		
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>989 919,37 €</b>	<b>745 092,94 €</b>	<b>895 540,42 €</b>	<b>895 540,42 €</b>	
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	989 919,37 €	745 092,94 €	895 540,42 €	895 540,42 €	Amortissement investissement + 77 688,59 €
023 Virement à la section d'investissement					Amortissement Charges financières + 76 082,89 €

## Répartition des dépenses



### CHARGES A CARACTERE GENERAL

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	
<b>charges a caractère général</b>	<b>1 138 472,48</b>	<b>1 033 775,53</b>	<b>1 146 759,97</b>	<b>1 366 335,00 €</b>	<b>1 224 932,00</b>	
60611 Eau et assainissement	11 936,47	9 499,91	14 794,09	20 000,00 €	19 128,59 €	
60612 Energie - Electricité	216 434,96	202 619,25	214 401,42	279 000,00 €	303 619,09 €	← Déc 2021:41 054.37€ Hausse 2022 :+48 163 €
60621 Combustibles	3 946,76	1 780,05	98,71	4 200,00 €	1 889,40 €	← Fioul église
60622 Carburants	11 462,11	16 037,23	12 092,97	16 000,00 €	16 439,98 €	
60623 Alimentation	140 963,52	96 187,68	146 977,37	150 000,00 €	162 787,07 €	
60624 Produits de traitement						
60628 Autres fournitures non stocké	70 393,09	114 321,59	85 346,02	88 000,00 €	61 662,69 €	
60631 Fournitures d'entretien	18 541,94	33 343,29	28 088,83	30 000,00 €	27 482,09 €	
60632 Fournitures de petit équipt	13 650,94	13 825,47	15 323,25	15 000,00 €	13 661,18 €	
60633 Fournitures de voirie	11 939,64	10 664,22	16 798,81	17 000,00 €	10 084,19 €	← Calcaire; béton, enrobé; panneau;..
60636 Vêtements de travail	5 143,33	5 494,28	12 251,14	13 000,00 €	2 207,77 €	
6064 Fournitures administratives	17 256,80	18 286,11	13 766,47	15 000,00 €	17 170,48 €	
6065 Livres, disques, ...( médiathèq)	9 454,70	5 894,69	7 703,21	10 000,00 €	6 259,30 €	
6067 Fournitures scolaires	17 449,76	16 057,05	19 521,17	20 315,00 €	18 397,53 €	
6068 Autres matières et fournitures						
6071 Compteurs						
611 Contrats de prestations de servic	31 182,91	29 651,85	28 411,67	40 000,00 €	26 760,13 €	← GIP-RECIA, piégeage pigeon, ADIL, DICT ,...
6122 Crédit-bail mobilier	20 059,20	20 059,20	20 059,20	20 100,00 €	15 044,40 €	← Location photocopieurs
6132 Locations immobilières						
6135 Locations mobilières	9 303,13	2 909,57	9 105,36	9 300,00 €	12 205,89 €	← Taille arbres, SUEZ, Le hérisson, armée du salut , relevege tombes, ...
61521 Terrains	62 572,33	42 803,72	81 748,96	91 500,00 €	50 560,29 €	

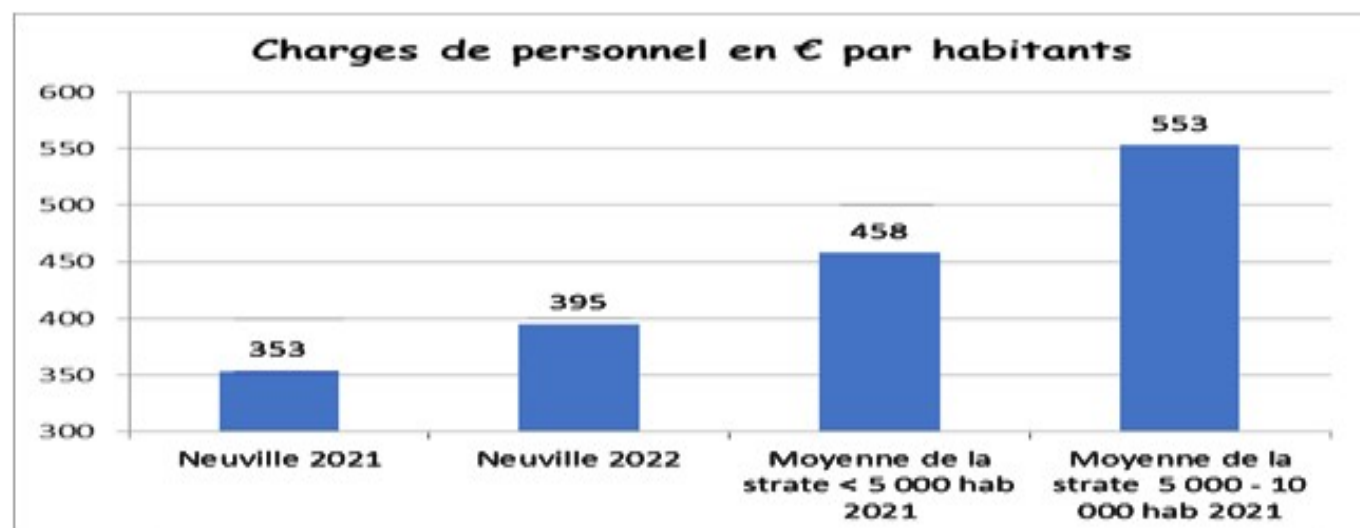
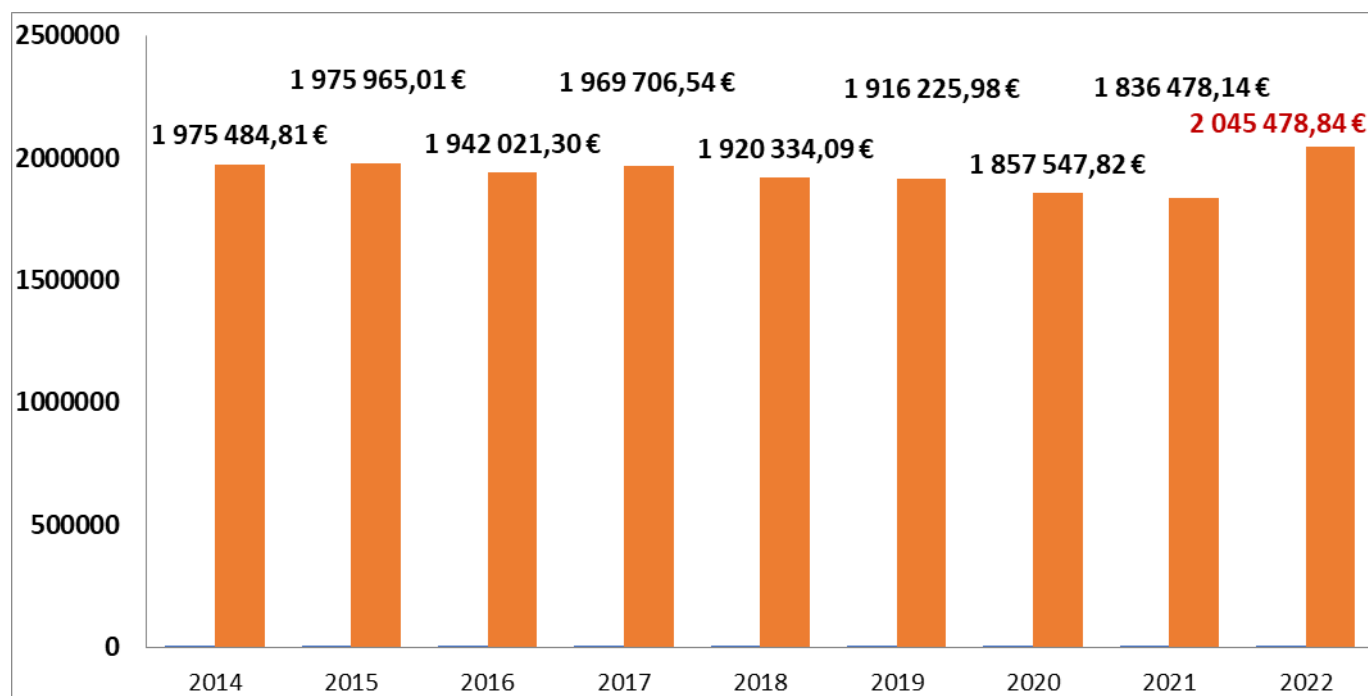
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	
615221 Entretien et réparations bât publics	72 124,23	31 299,34	<b>64 771,16 €</b>	90 000,00 €	<b>90 349,22 €</b>	Façades mairie; centre archéo : 25 372 € Travaux mairie; annexe 17 637 €
615228 Entretien et réparations d'autres bât	14 904,98	11 477,80	<b>4 527,10 €</b>	12 000,00 €	<b>838,30 €</b>	
615231 Entretien et réparations des voiries	20 526,00	8 316,00	<b>13 013,60 €</b>	15 000,00 €	<b>0,00 €</b>	
615232 Entretien et réparations des réseaux	8 585,90	29 176,56	<b>13 927,32 €</b>	15 000,00 €	<b>16 024,61 €</b>	Somelec : éclairage public
61524 Bois et forêts	0,00					
61551 Matériel roulant	29 793,40	25 203,97	<b>26 692,09 €</b>	25 000,00 €	<b>26 003,50 €</b>	Réparation, autola veuse, lave vaisselle SDF; Pc école; ...
61558 Autres biens mobiliers	4 379,65	2 104,58	<b>8 096,01 €</b>	6 000,00 €	<b>5 698,33 €</b>	
6156 Maintenance	52 288,78	53 149,60	<b>50 521,78 €</b>	63 200,00 €	<b>64 416,09 €</b>	Segilog, Toshiba, Lumiplan, Promosoft, Véritas Qualiconsult, Extincteurs, ...
616 Primes d'assurance						
6161 Multirisques	30 225,83	30 018,52	<b>31 693,95 €</b>	33 000,00 €	<b>32 950,72 €</b>	
6162 Assurance obligatoire dommage- construction						
6168 Autres primes d'assurances	587,00	592,00	<b>465,49 €</b>	510,00 €	<b>507,79 €</b>	
617 Etudes et recherches						
6182 Documentation générale et technique	2 128,35	8 768,86	<b>2 763,01 €</b>	3 600,00 €	<b>2 711,79 €</b>	
6184 Versements à des organismes de formation	20 892,00	1 944,00	<b>18 480,00 €</b>	29 100,00 €	<b>9 999,20 €</b>	
6185 Frais de colloques et séminaires	180,00	95,00	<b>0,00 €</b>	200,00 €	<b>0,00 €</b>	
6188 Autres frais divers	2 416,51	358,20	<b>798,08 €</b>	1 000,00 €	<b>3 199,69 €</b>	← Diag arbres; ..
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 146,40	450,00	<b>450,00 €</b>	1 650,00 €	<b>574,98 €</b>	
6226 Honoraires	11 564,25	13 160,83	<b>9 742,26 €</b>	13 000,00 €	<b>8 834,40 €</b>	← Assistance juridique Litiges
6227 Frais d'actes et de contentieux	0		182,73	1 000,00 €	<b>595,21 €</b>	

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	
6228 Divers	60 447,26	59 466,32	<b>55 996,66 €</b>	56 200,00 €	<b>40 890,09 €</b>	Frmjc Absence animatrice 4 mois
6231 Annonces et insertions	4 087,20	1 207,51	<b>0,00 €</b>	2 000,00 €	3 787,56 €	
6232 Fêtes et cérémonies	38 625,37	21 037,62	25 309,56 €	42 000,00 €	<b>52 707,30 €</b>	
6236 Catalogues et imprimés	15 830,80	13 044,30	<b>11 795,64 €</b>	12 400,00 €	8 915,03 €	
6237 Publications		10 550,00				
6238 Divers		741,60				
6247 Transports collectifs	6 038,00	48,00	<b>1 230,00 €</b>	4 460,00 €	<b>4 373,00 €</b>	
6251 Voyages et déplacements		0,00	<b>4,00 €</b>	100,00 €	82,20 €	
6256 Missions	33,75	0,00	<b>0,00 €</b>	100,00 €	0,00 €	
6257 Réceptions						
6261 Frais d'affranchissement	11 749,16	10 774,14	<b>11 808,13 €</b>	13 500,00 €	11 450,88 €	
6262 Frais de télécommunications	23 452,36	23 625,64	<b>22 111,49 €</b>	18 500,00 €	19 222,13 €	
627 Services bancaires et assimilés	181,69	146,00	<b>151,96 €</b>	200,00 €	1 174,05 €	FUL, FAG, Approyls, Cinémobile
6281 Concours divers (cotisations...)	10 893,73	10 913,76	<b>11 187,70 €</b>	11 300,00 €	12 087,04 €	
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts ...)		479,86	<b>479,86 €</b>	500,00 €	479,86 €	
6283 Frais de nettoyage des locaux	780,19	3 438,98	<b>10 804,41 €</b>	18 400,00 €	<b>13 658,46 €</b>	
6284 Redevances pour services rendus						
62878 Remboursement de frais à d'autres organis						

6288	Autres services extérieurs	3 600,10	3 326,65	3 886,30 €	21 000,00 €	8 057,50 €	} Classes découvertes
63512	Taxes foncières	19 318,00	19 242,00	19 515,00 €	18 000,00 €	19 983,00 €	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre						
6355	Taxes et impôts sur les véhicules			48,76 €			

## FONCTIONNEMENT

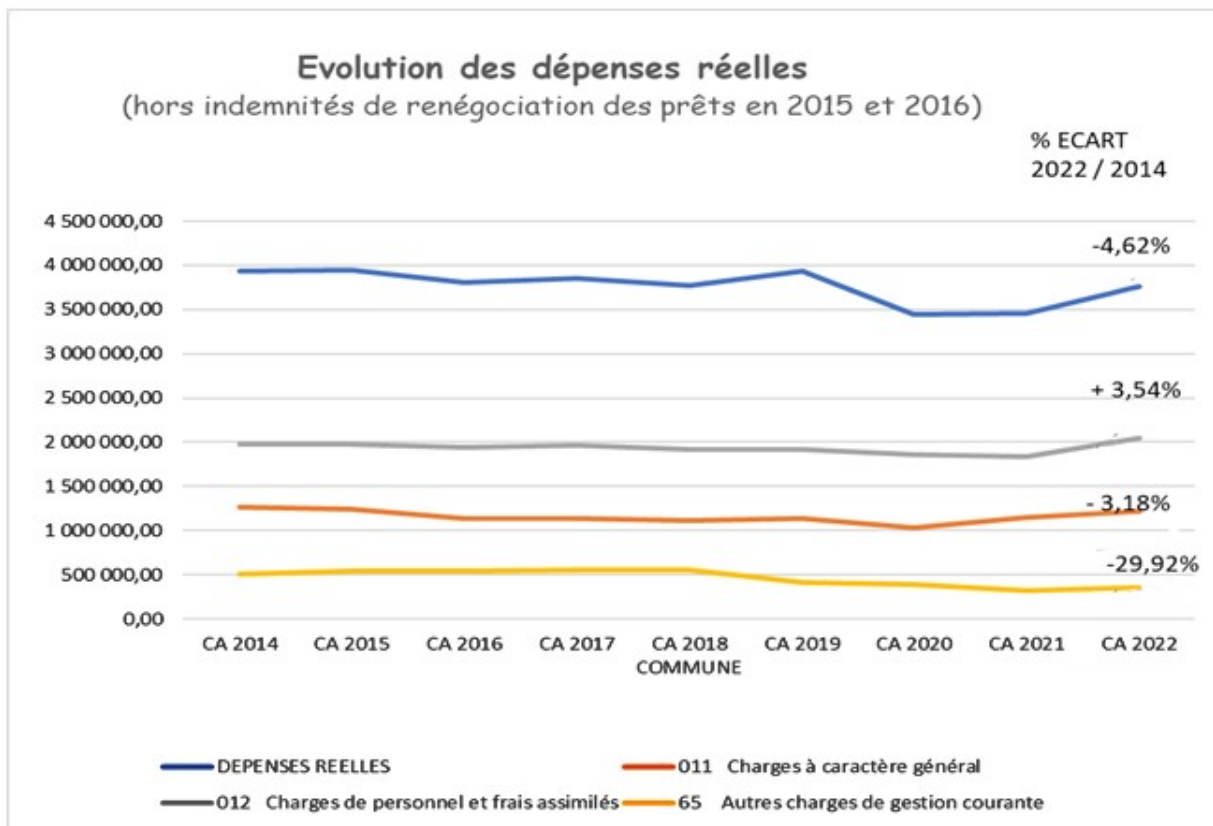
### Charges de personnel



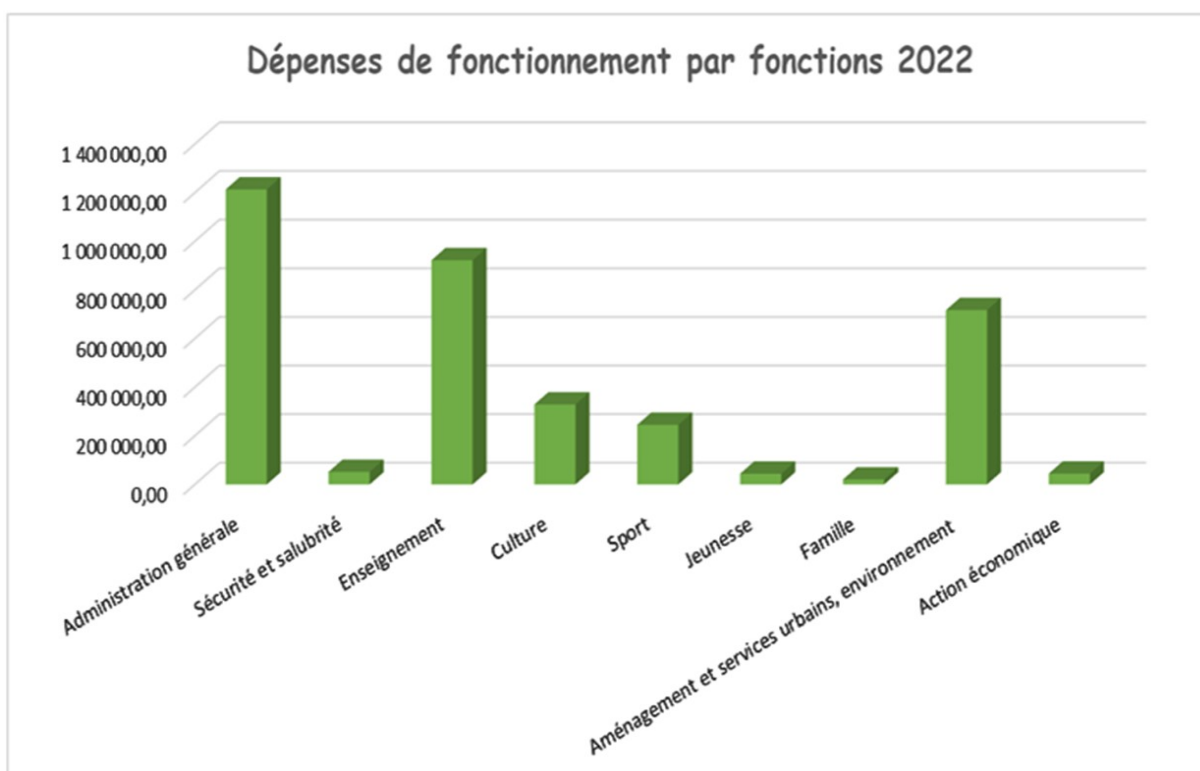
#### Evolution des charges de personnels

- L'incidence en année pleine du poste de DG
- Des recrutements 2022
- Des évolutions de carrière

- Des mensualités de remplacement
- De la modification du Rifseep
- Revalorisation des échelles de rémunérations des catégories C
- De la hausse du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022



Monsieur Eric AUBAILLY précise que le chapitre 65 est en diminution suite à la suppression de la cotisation du SDIS.



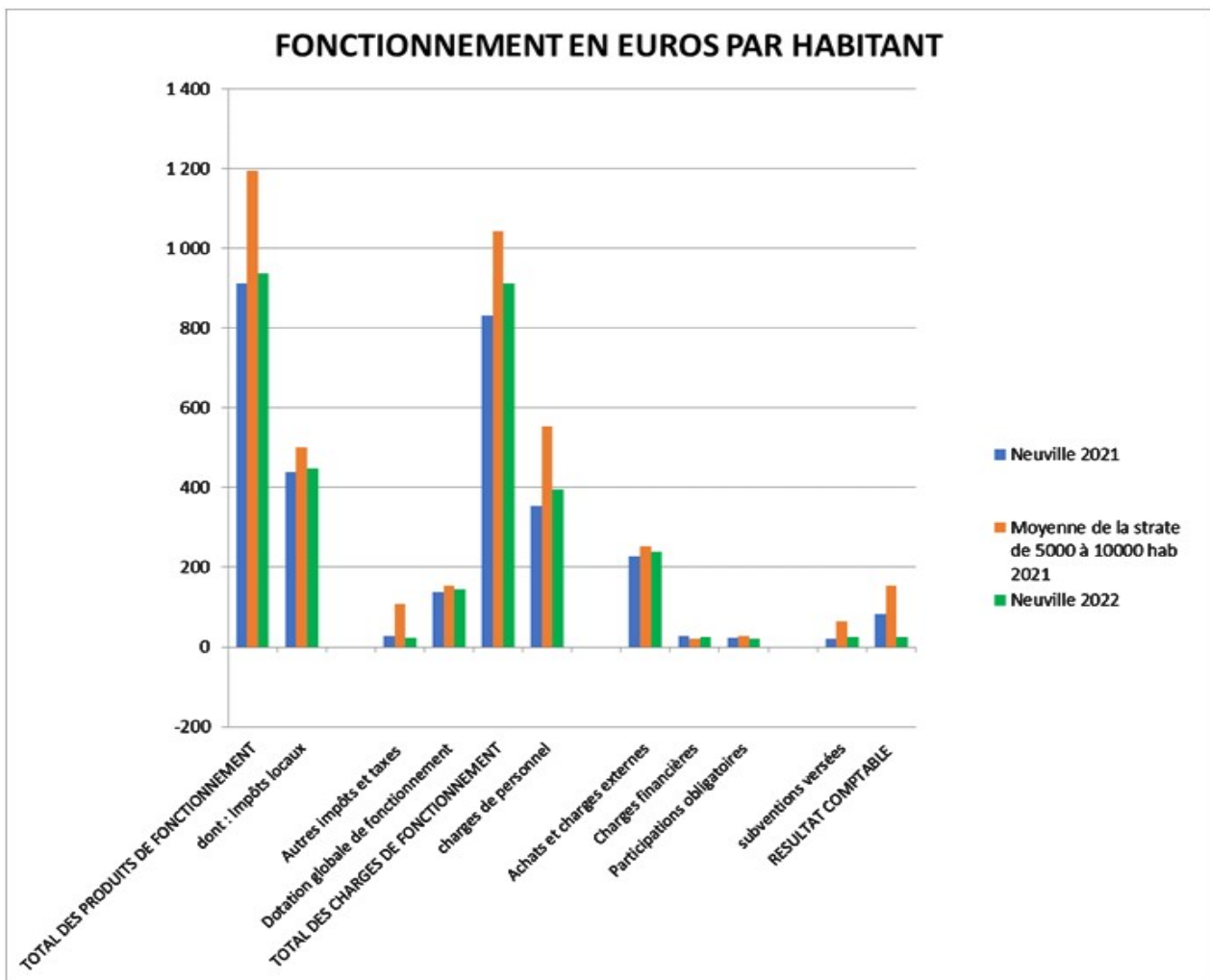
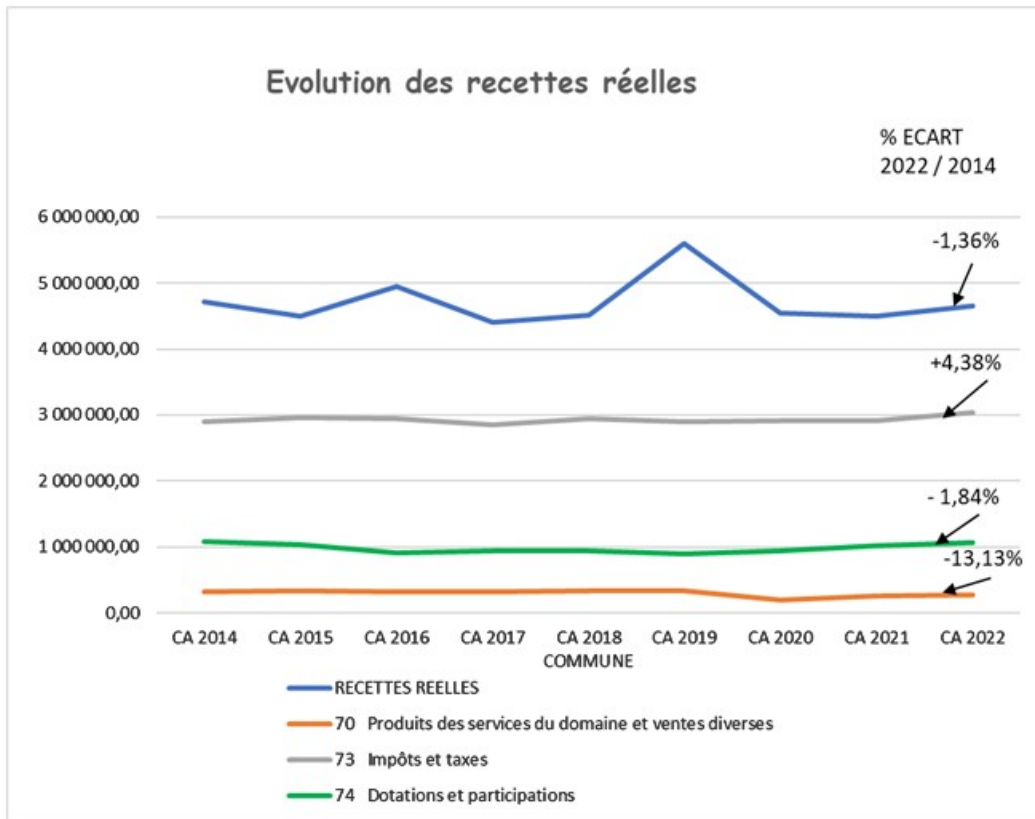
# FONCTIONNEMENT

## Recettes

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 652 317,14</b>	<b>4 604 227,52 €</b>	<b>4 703 973,65 €</b>	<b>4 774 967,09 €</b>	
<b>RECETTES REELLES</b>	4 541 789,56	4 482 113,22 €	4 584 903,00 €	<b>4 655 896,44 €</b>	indemnités journalières - 33 311.63 €
<b>013 Atténuation de charges</b>	58 215,73	94 757,87 €	65 500,00 €	<b>58 666,37 €</b>	
<b>70 Produits des services du dom.. et ventes div..</b>	200 960,89	250 624,73 €	257 650,00 €	<b>277 067,61 €</b>	Facturation cantine Location de salle Rembt frais Pichard
<b>73 Impôts et taxes</b>	2 912 354,96	2 907 687,06 €	2 950 892,00 €	<b>3 032 393,60 €</b>	
<b>74 Dotations et participations</b>	940 493,94	1 023 720,70 €	1 051 635,00 €	<b>1 056 725,47 €</b>	Bases et population
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	111 475,48	119 699,08 €	103 000,00 €	<b>85 967,55 €</b>	Taxe conso élec + 30 291.05 € DSR : +29 070 €
<b>76 Produits financiers</b>	50 953,82	51 824,39 €	141 226,00 €	<b>141 226,00 €</b>	revenus immeubles - 23 664.96 €
<b>77 Produits exceptionnels</b>	262 354,18	33 799,39 €	10 000,00 €	<b>3 493,84 €</b>	Rembt emprunt CCF
<b>78 Reprises sur amortissements et provisions</b>	4 980,56	0,00 €	5 000,00 €	<b>356,00 €</b>	Indem sortie emprunt à risque : 106 852.12 €
<b>79 Transferts de charges</b>					
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>110 527,58</b>	<b>122 114,30 €</b>	<b>119 070.65 €</b>	<b>119 070.65 €</b>	
<b>042 Opé. D'ordre de transferts entre sections</b>	110 527,58	122 114,30 €	<b>119 070.65 €</b>	<b>119 070.65 €</b>	
<b>POUR INFO</b>					
<b>REPORT</b>					
<b>R 002</b>	1 093 494,97	1 311 327,00 €	<b>1 718 452.37 €</b>	<b>1 718 452.37 €</b>	
<b>Total général</b>	<b>5 745 812,11</b>	<b>5 915 554,52 €</b>	<b>6 422 426,02 €</b>	<b>6 493 419,46 €</b>	

Monsieur Eric AUBAILLY précise que la baisse des recettes au chapitre 75 est dû à la fermeture de la trésorerie, la Commune ne perçoit plus de loyer.





# INVESTISSEMENT

## Evolution des résultats

ANNEE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	REPORT N-1	REPORT N+1	RAR DEPENSES	RAR RECETTES
2014	957 791,86	1 850 802,69	<b>893 010,83</b>	-406 817,92	486 192,91	892 108,67	377 342,21
2015	3 647 704,85	3 355 545,58	<b>-292 159,27</b>	486 192,91	194 033,64	608 238,72	245 264,21
2016	4 372 350,45	4 267 898,56	<b>-104 451,89</b>	194 033,64	89 581,75	491 299,30	237 737,95
2017	1 384 291,09	1 358 979,06	<b>-25 312,03</b>	89 581,75	64 269,72	276 210,67	120 990,95
2018	970 612,20	1 194 276,68	<b>223 664,48</b>	229 906,10	453 570,58	103 553,44	184 396,75
2019	1 599 026,33	2 518 443,12	<b>919 416,79</b>	454 300,74	1 373 717,53	296 741,01	197 538,75
2020	794 537,89	1 310 931,72	<b>516 393,83</b>	1 373 717,53	1 890 111,36	463 716,36	203 118,08
2021	1 390 228,07	1 257 132,64	<b>-133 095,43</b>	1 890 111,36	1 757 015,93	288 993,87	509 882,55
2022	972 051,63	1 392 733,91	<b>420 682,28</b>	1 757 015,93	2 177 698,21	198 254,56	1 587 117,55

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>794 537,89</b>	<b>1 390 228,07 €</b>	<b>3 107 261,01 €</b>	<b>972 051,63 €</b>	<b>198 234.56 €</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>	684 010,31	1 268 113,77 €	2 988 190,36 €	<b>852 980,98 €</b>	<b>198 234.56 €</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	13 848,79	38 958,97 €	71 960,66 €	38 691,93 €	<b>2 220.00 €</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	394 239,99	946 925,02 €	1 157 012,81 €	475 192,33 €	<b>133 934.96 €</b>
<b>Immobilisations en cours</b>		20 529,60 €	1 297 510,30 €	70 996,73 €	<b>62 079.60 €</b>
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	256 344,12	261 700,18 €	298 314,21 €	268 099,99 €	
<b>Dépenses imprévues</b>			50 000,00 €		
<b>Dotations, fonds divers,</b>	19 577,41		113 392,38 €		
<b>Autres immobilisations</b>					
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>110 527,58</b>	<b>122 114,30 €</b>	<b>119 070,65 €</b>	<b>119 070,65 €</b>	
<b>042 Opé. D'ordre de transferts entre sections</b>	110 527,58	122 114,30 €	119 070,65 €	119 070,65 €	
<b>041 Opé. Patrimoniales</b>					

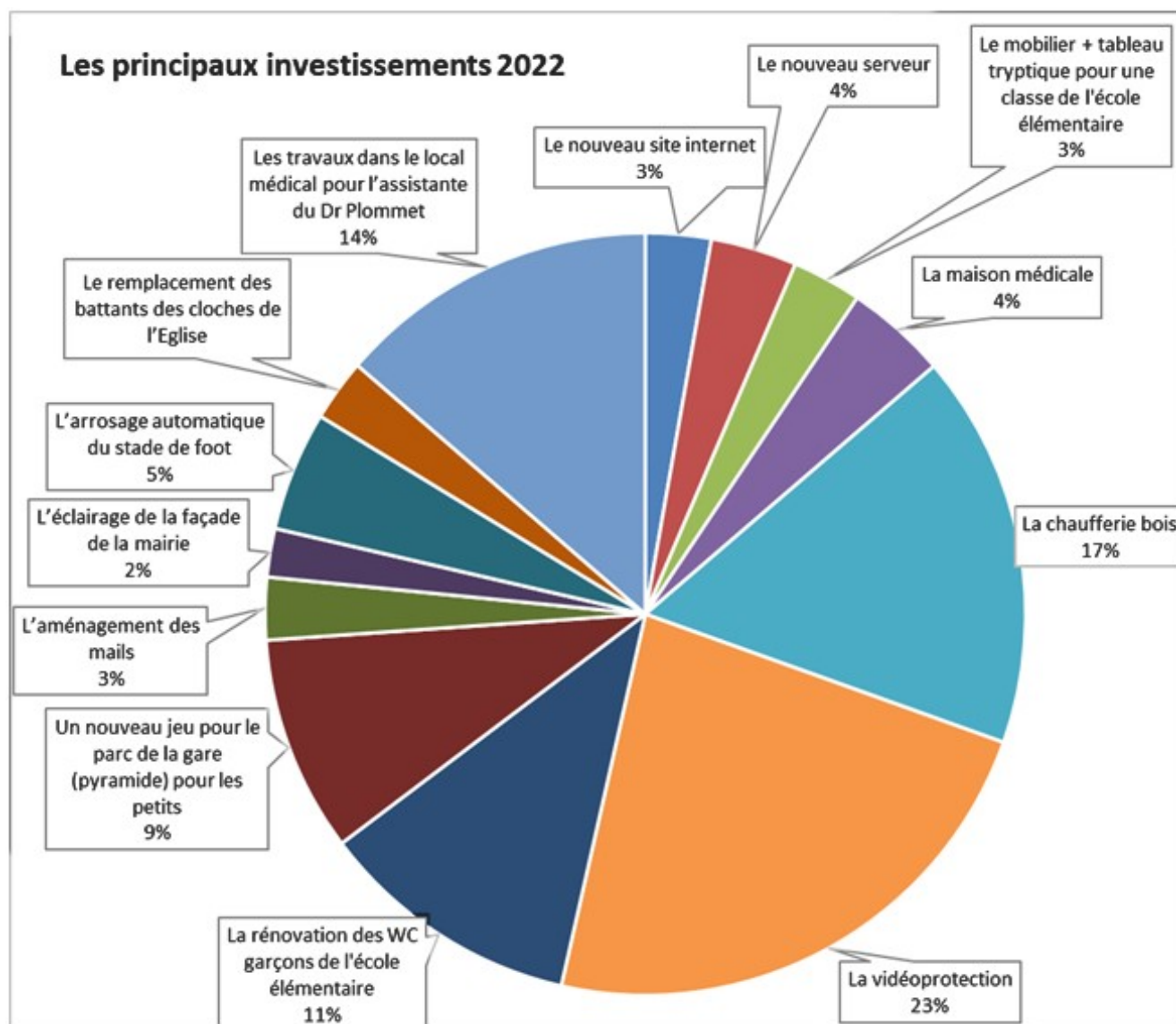
# INVESTISSEMENT

## Dépenses

### Les principaux investissements en 2022 :

- Le nouveau site internet
- Le nouveau serveur
- Le mobilier + tableau tryptique pour une classe de l'école élémentaire
- La maison médicale
- La chaufferie bois
- La vidéo-protection
- La rénovation des WC garçons de l'école élémentaire
- Un nouveau jeu pour le parc de la gare (pyramide) pour les petits
- L'aménagement des mails
- L'éclairage de la façade de la mairie
- L'arrosage automatique du stade de foot
- Le remplacement des battants des cloches de l'Eglise
- Les travaux dans le local médical pour l'assistante du Dr Plommet

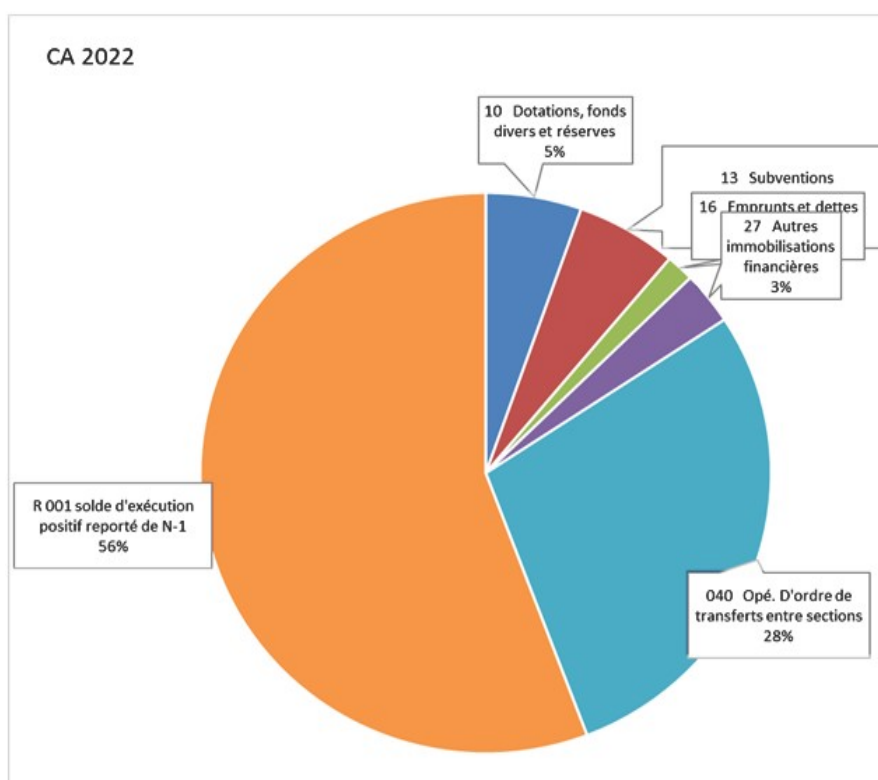
# INVESTISSEMENT



# INVESTISSEMENT

## Recettes

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 310 931,72</b>	<b>1 257 132,64 €</b>	<b>3 090 225,87 €</b>	<b>1 392 733,91 €</b>	<b>1 587 117,55 €</b>
<b>RECETTES REELLES</b>	321 012,35	512 039,70 €	<b>2 194 685,45 €</b>	<b>497 193,49 €</b>	<b>1 587 117,55 €</b>
Dotations, fonds divers et réserves	239 220,06	288 319,76 €	192 369,00 €	170 910,14 €	
Subventions d'investissement	42 434,00	128 895,34 €	906 333,75 €	180 300,65 €	637 117,55 €
Emprunts et dettes assimilées			1 000 000,00 €	50 000,00 €	950 000,00 €
Produits de cession					
Immobilisations corporelles					
Autres immo.. financières	39 358,29	94 824,60 €	95 982,70 €	95 982,70 €	
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>989 919,37</b>	<b>745 092,94 €</b>	<b>895 540,42 €</b>	<b>895 540,42 €</b>	
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	989 919,37	745 092,94 €	895 540,42 €	895 540,42 €	
041 Opé. Patrimoniales					
POUR INFO					
<b>REPORT</b>	<b>1 373 717,53</b>	<b>1 890 111,36 €</b>	<b>1 757 015,93 €</b>	<b>1 757 015,93 €</b>	
R 001 Solde exécution positif reporté	1 373 717,53	1 890 111,36 €	1 757 015,93 €	1 757 015,93 €	
<b>Total général</b>	<b>2 684 649,25</b>	<b>3 147 244,00 €</b>	<b>4 847 241,80 €</b>	<b>3 149 749,84 €</b>	



# INVESTISSEMENT

## Recettes

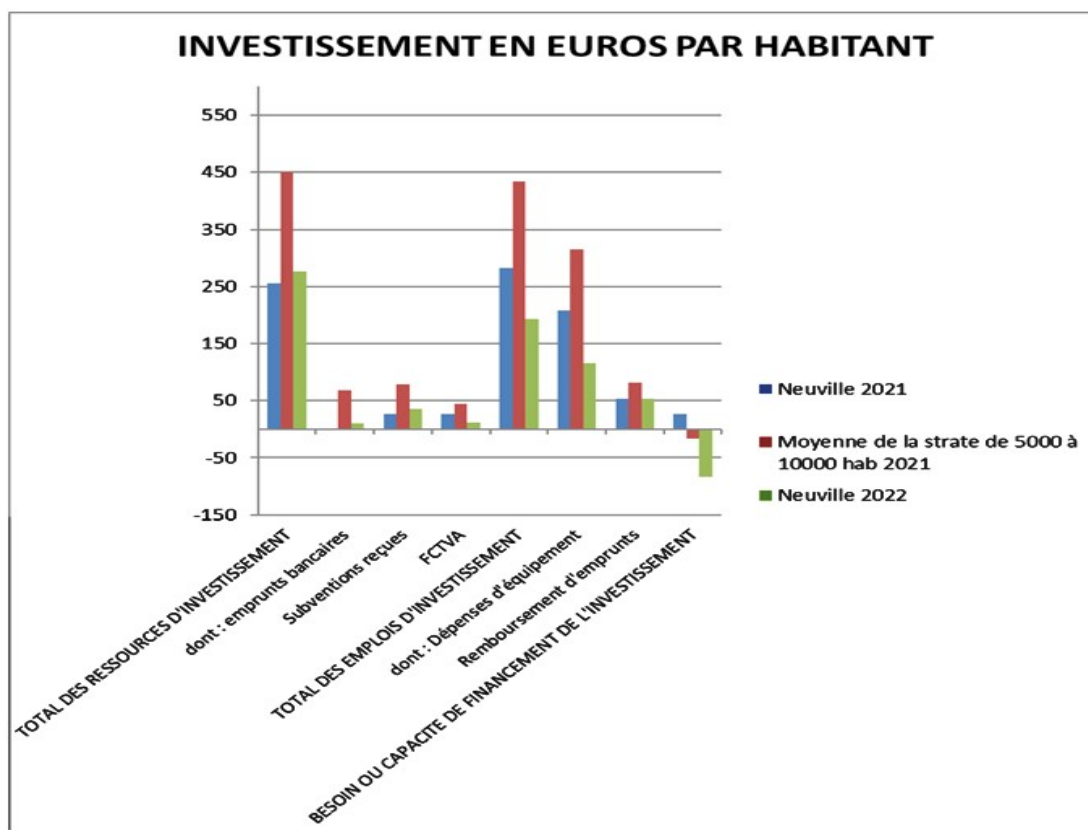
➤ FCTVA	62 369,00 €
➤ Taxes d'aménagement	108 541,14 €
➤ Subventions reçus	180 300,65 €
➤ Emprunt	50 000,00 €
➤ Remboursement capital emprunt par la CCF	95 982,70 €
➤ Amortissements	788 688,30 €
➤ Pénalités renégociation dette	106 852,12 €
➤ Solde positif de 2021	1 757 015,93 €
	-----
	<b>3 149 749,84 €</b>

### Les subventions reçues en 2022 concernent :

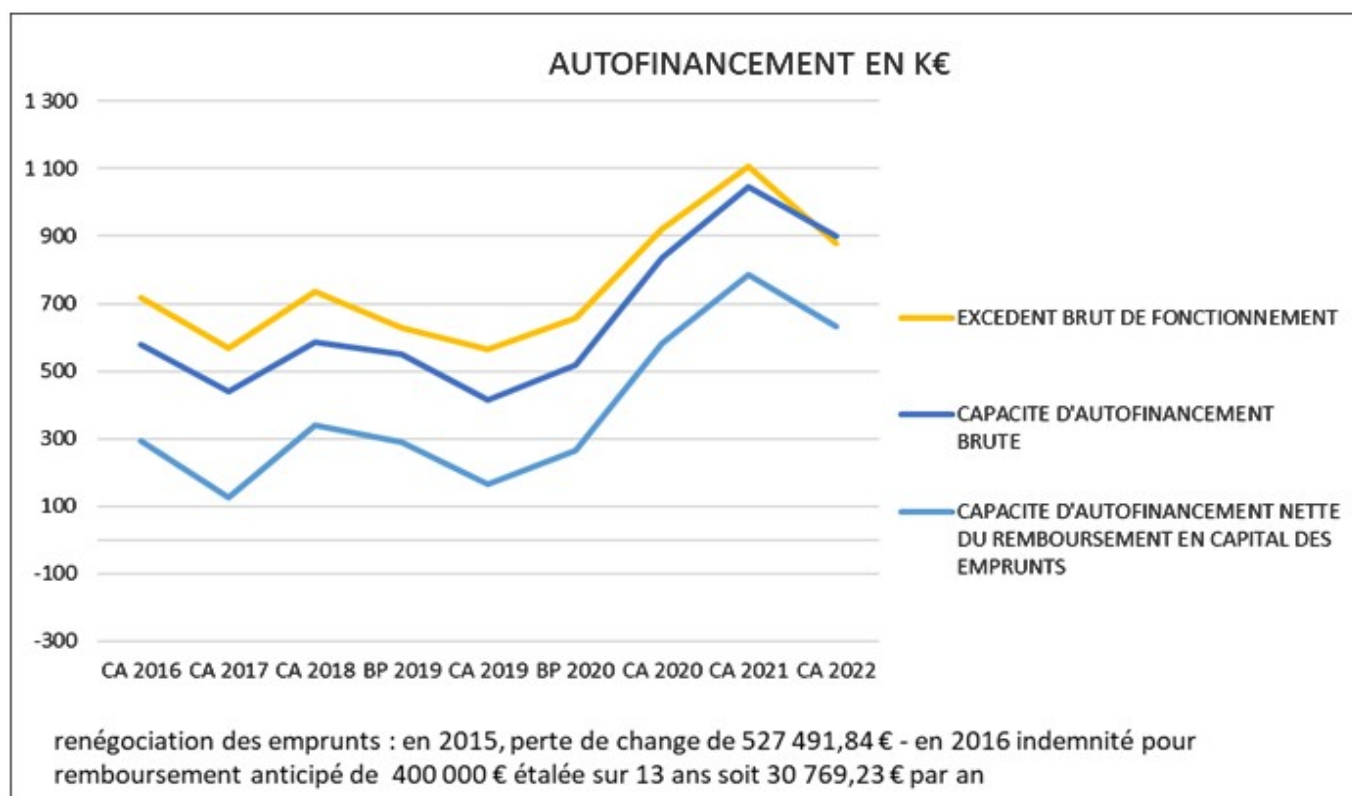
➤ Subvention Agence Nationale du Sport city-park	30 272,11 €
➤ Subvention plan numérique école élémentaire	28 950,54 €
➤ Solde subvention matériel restaurant scolaire	3 672,00 €
➤ Subvention centre de vaccination	8 640,00 €
➤ Acompte subvention du département pour Le cabinet médical (88 149,00 €)	52 890,00 €
➤ Subventions capteurs CO2 pour les écoles	2 376,00 €
➤ Subvention accessibilité	15 000,00 €
➤ Subvention aménagement rue de la Guinguette	38 500,00 €
	-----
	<b>180 300,65 €</b>

### Les subventions accordées à recevoir sont :

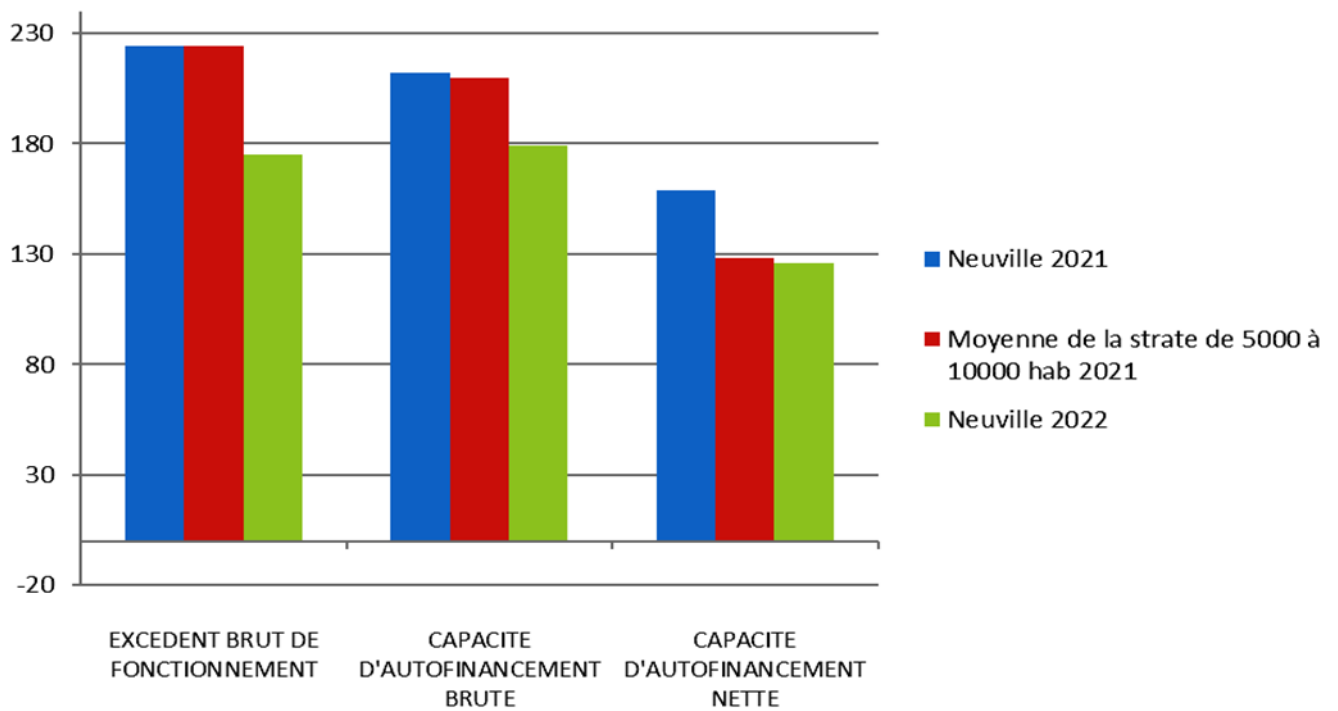
➤ Subvention FNADT cabinet médical	298 428,55 €
➤ Subvention Actions de communications sur le plan de gestion différencié	3 300,00 €
➤ Aménagement du parc de la gare	9 400,00 €
➤ Solde subvention du département pour le cabinet médical (88 149,00 €)	35 259,00 €
➤ Subvention aménagement de sécurité rue Flandres Dunkerque	39 400,00 €
➤ Subvention drainage stade de foot	8 400,00 €
➤ Subvention DETR/DSIL réseau de chaleur	219 630,00 €
➤ Subvention DETR/DSIL sécurisation armoires électriques	23 300,00 €
	-----
	<b>637 117,55 €</b>



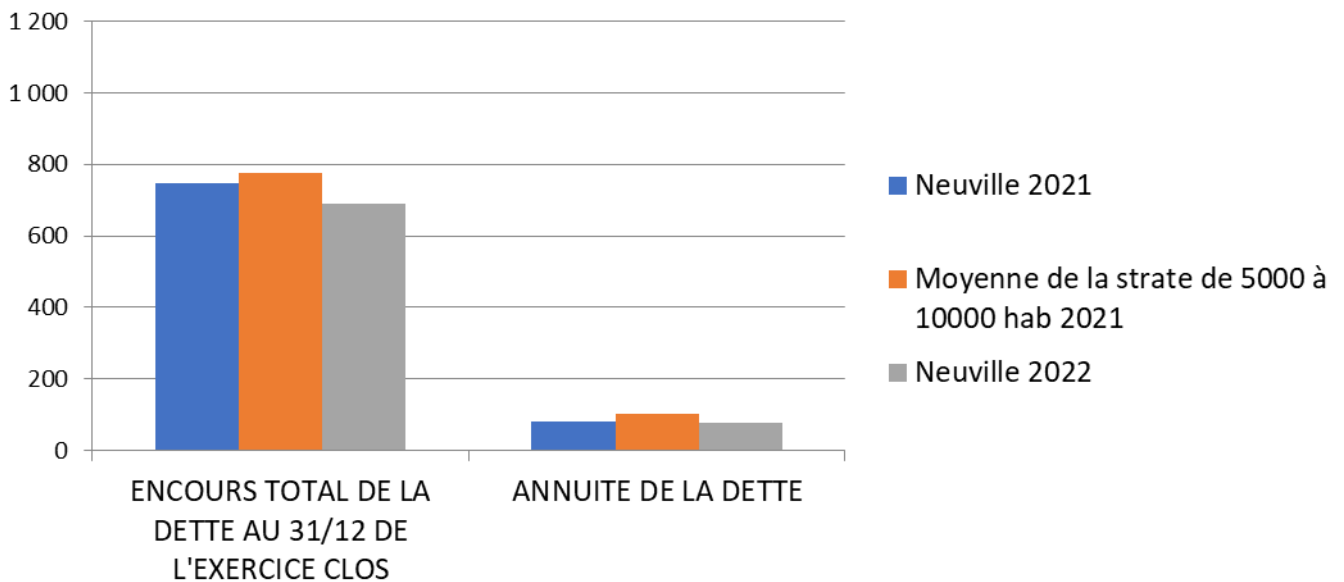
## AUTOFINANCEMENT



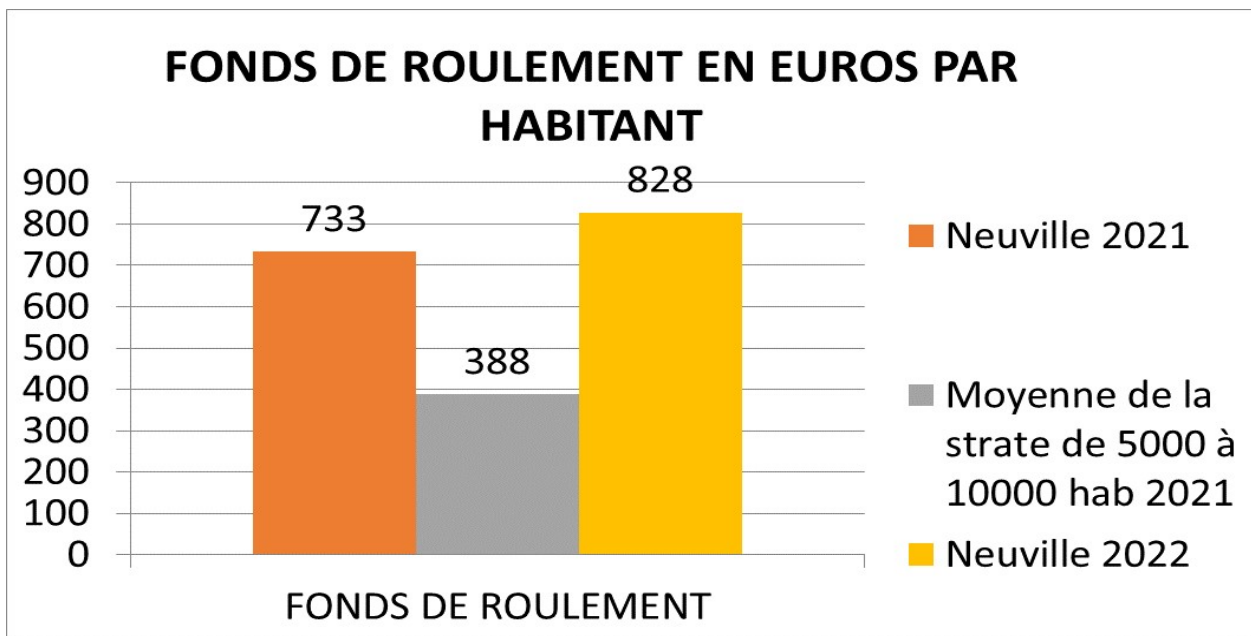
## AUTOFINANCEMENT EN EUROS PAR HABITANT



## ENDETTEMENT EN EUROS PAR HABITANT



Ratio d'endettement en nombre d'années : **3.85** (fin 2022)



Monsieur Jean-Louis RICHARD félicite le travail et la présentation du compte administratif 2022 que vient de détailler Monsieur Eric AUBAILLY.

Avant délibération des membres du Conseil Municipal, il rappelle les chiffres du compte administratif 2022, qui dégage un excédent de fonctionnement de 1 842 989,05 € et un excédent d'investissement de 2 177 698,21 €.

**Après avis de la commission d'administration générale du 27 mars dernier, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2022 du budget principal.**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, fait son retour dans la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence de l'assemblée délibérante.

Il remercie Monsieur Eric AUBAILLY, Adjoint aux Finances, pour la présentation du compte administratif ainsi que le travail important de Madame Isabelle AUBIN, Responsable des finances.

### 3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY qui après avis de la commission d'administration générale du 27 mars 2023, propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement **1 842 989,05 €** en recette de fonctionnement à l'article 002.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuvent** l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de **1 842 989,05 €** en recette de fonctionnement à l'article 002.

### 4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY.

Il rappelle que l'état 1259 comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.



Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il informe les membres du Conseil Municipal que le montant des contributions directes s'élève à 2 385 486 € et les allocations compensatrices à 176 032 € soit un total de 2 561 518 € :

▪ Taxes foncières.....	2 618 906.00 €
▪ Taxe habitation sur les résidences secondaires.....	36 041.00 €
▪ Allocations compensatrices.....	176 032.00 €
▪ Effet du coefficient correcteur.....	- 269 461.00 €
<b>Total.....</b>	<b>2 561 518.00 €</b>

Sur la proposition de la Commission d'administration générale du 27 mars dernier,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXENT les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :**
  - ✓ Taxe d'habitation..... 15.66%
  - ✓ Taxe foncière (bâti)..... 39.27 %
  - ✓ Taxe foncière (non bâti) ..... 46.89 %
- **CHARGENT** Monsieur le Maire :
  - ✓ De notifier cette décision aux services préfectoraux
  - ✓ De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Après la clôture du vote, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que malgré le maintien des taux d'imposition, les habitants de la commune subiront néanmoins une augmentation car les valeurs locatives ont été relevées de 7,1%.*

*Monsieur Didier LE METTE demande s'il est possible de diminuer les taux d'imposition communaux pour palier à l'augmentation des valeurs locatives et limiter la hausse des impôts pour le contribuable.*

*Monsieur Jean-Louis RICHARD souligne que cette augmentation est significative, il ne faut donc pas dire que les impôts n'augmentent pas.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN interpelle Monsieur Jean-Louis RICHARD et lui rappelle qu'en 2019, l'excédent du budget de fonctionnement n'était que de 40 000 €. Il lui précise que l'excédent a pour vocation à être transféré en investissement pour le financement des projets.*

*Il indique que seul deux choix s'offrent à la Commune, à savoir, les services municipaux mis à disposition des administrés peuvent être financés par les contribuables ou uniquement par les usagers de ces services.*

*A Neuville-aux-Bois, le choix s'est porté sur une répartition sur l'ensemble des contribuables. Il souligne ses propos en donnant l'exemple du financement du service de restauration scolaire municipale qui est financé par les usagers de ce service et pour parti par le contribuable neuvillois.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN signale que la baisse des recettes communales aurait un impact sur la qualité des services offerts à la population.*

Monsieur Jean-Louis RICHARD précise qu'il n'est pas question de réduire la qualité des services mais de réduire la hausse des taux d'imposition.

Monsieur Patrick HARDOUIN lui précise qu'il est impératif d'assumer les dépenses liées au fonctionnement des services.

Madame Julia VAPPEREAU signale qu'une tranche de la population sera fragilisée par cette hausse des bases locatives. Elle considère qu'une famille avec enfants dont le couple, tous deux salariés, ne perçoit que le SMIC sera sévèrement impactée par cette hausse.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti ne sera payée que par les propriétaires de logements en 2023 et que sur le territoire communal il y a 20 % de logements sociaux.

Monsieur Jean-Louis RICHARD souligne qu'il faut comparer les dépenses avec ce qu'on a cumulé.

Ce à quoi, Monsieur Patrick HARDOUIN, rappelle à tous les membres du Conseil Municipal, le plan pluriannuel d'investissement qu'il a présenté en début de mandature, à savoir :

- Maison Médicale
- Réseau de Chaleur
- Piste d'athlétisme
- Etc...

En 2023, le montant des investissements programmé n'a jamais été aussi important à Neuville-aux-Bois.

En 2024, il sera certainement nécessaire de transférer une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement des projets.

Monsieur Eric AUBAILLY rappelle qu'auparavant, le virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement était de l'ordre de 800 000 € tous les ans. Il était tout à fait possible de voter un budget à l'équilibre mais celui-ci n'aurait pas été sincère.

Monsieur Jean-Louis RICHARD indique que les investissements auraient pu être avancés.

Monsieur Patrick HARDOUIN lui signale que pour être le plus juste possible, il est nécessaire d'affiner les projets. Il rappelle également que l'absence de Directeur des Services Techniques pendant plus 6 mois a pénalisé la commune sur la conduite de ses projets.

De plus, il considère qu'il n'est pas concevable de s'exempter des phases d'études nécessaires à la construction des dossiers de marchés publics. Les retours d'appels d'offres infructueux allongent également le démarrage des projets.

Monsieur Jean-Louis RICHARD souligne qu'au SIRTOMRA, il a été voté la baisse du taux de la tonne pour limiter l'augmentation aux contribuables.

Monsieur Patrick HARDOUIN l'interpelle en lui signalant que les taux d'imposition 2023 viennent d'être votés à l'unanimité.

Monsieur Tony EYMOZ souligne que les Communes sont prisonnières des bases votées par la Région, le Département et la Communauté de Communes dont elles n'ont pas la maîtrise.

## **5 - VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2023**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation des tarifs municipaux 2023.

Vu l'avis de la commission des finances du 27 mars dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- **FIXER**, conformément aux tableaux ci-dessous, les montants des tarifs à compter du **1<sup>er</sup> mai 2023** et à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2023** pour l'école de musique et pour le restaurant scolaire.

## Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> mai 2023

### A) LOCATIONS

#### 1) Salles municipales

##### Salle des fêtes

	1/2 journée	1 jour	2 jours consécutifs	3 jours consécutifs
Neuvillois	325 €	650 €	1 138 €	1 300 €
Acompte	97 €	195 €	341 €	390 €
Non neuvillois	697 €	1 395 €	2 441 €	2 790 €
Acompte	209 €	418 €	628 €	838 €
Caution/Principale	750 €			
Caution/Ménage	750 €			
Prestation ménage	750 €			
Location vaisselle	250 €			

##### Pichardière (Salle Madelin)

	1/2 journée	1 jour	2 jours consécutifs	3 jours consécutifs
Neuvillois	157 €	314 €	550 €	628 €
Acompte	95 €	94 €	165 €	188 €
Non neuvillois	250 €	500 €	875 €	1 000 €
Acompte		150 €	263 €	300 €
Caution/Principale	320 €			
Caution/Ménage	320 €			
Prestation ménage	320 €			

##### Salle du Moulin

	1/2 journée	1 jour	2 jours consécutifs	3 jours consécutifs
Neuvillois	67 €	134 €	235 €	268 €
Acompte	20 €	40 €	70 €	80 €
Non neuvillois	250 €	500 €	875 €	1 000 €
Acompte	75 €	150 €	263 €	300 €
Caution/Principale	140 €			
Caution/Ménage	140 €			
Prestation ménage	140 €			

#### 2) Centre social

C.I.H.L. (par jour d'occupation)	22.00 €
P.M.I (par jour d'occupation)	Gratuit
Salle de réunion	116.00 €
Aide à domicile (Association Neuville-aux-Bois)	Gratuit

### B) MEDIATHEQUE

Une copie "Impression Texte"	0.25 €
Une copie "Impression image"	0.40 €
Abonnement neuvillois	10.00 €
Abonnement extérieurs	20.00 €
Sac (médiathèque)	1.50 €
Carte perdue	2.00 €
Livre Neuville	30.00 €
Ancien livre	0.20 €

Ancienne BD 1.00 €

### C) CIMETIERE

Concession trentenaire 361.00 €  
Concession cinquantaenaire 598.00 €

#### Espace cinéraire :

Champ d'urne (15 ans) 960.00 €  
Champs d'urne (30 ans) 1 138.00 €  
Renouvellement champ d'urne cinéraire(15ans) 178.00 €  
Renouvellement champ d'urne cinéraire(30ans) 355.00 €

### D) DIVERS

Vacation du gardien de police 25.00 €  
Coût par élève école maternelle 1 234.00 €  
Coût par élève école élémentaire 454.00 €  
Participation ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) 617.00 €  
Jardins familiaux €/m2/an 0.20 €  
Déneigement (l'heure) 56.00 €  
Droit de place (Marché) droit place / journée 5.00 €  
droit de place / Mois 16.00 €  
droit de place / Trimestre 39.00 €

*A la question de Madame Julia VAPPEREAU, Monsieur Patrick HARDOUIN lui précise que le coût par élève indiqué intègre également les élèves neuvillois de l'Ecole Privée St Joseph.*

*Cette information a été donnée à l'assemblée générale de l'OGEC, à laquelle il a participé avec Madame Nadia THIBAUT.*

## Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023

### E) RESTAURANT SCOLAIRE

#### Ecoles publiques

Elève régulier  
QF < 890 € 3.10 €  
QF-891/1300 3.30 €  
QF- 1301/2999 3.50 €  
QF >2999 3.70 €  
Elève exceptionnel 4.90 €  
Personnel enseignant 5.10 €  
Personnel municipal 5.10 €  
Elève enfant allergique 1.85 €  
Communauté de commune de la Forêt (mercredi) 3.50 €

#### Ecole Saint Joseph

##### Fourniture repas

Elèves neuvillois 3.50 €  
Elèves hors commune 4.20 €

**F) ECOLE DE MUSIQUE**

	Neuvillois			
	1 élève	2 élèves	3 élèves	4 élèves
CURSUS MUSIQUE	202 €	161 €	121 €	81 €
HORS CURSUS	490 €			
	Non Neuvillois			
	1 élève	2 élèves	3 élèves	4 élèves
CURSUS MUSIQUE	352 €	282 €	211 €	141 €
HORS CURSUS	590 €			

Location instrument	Neuvillois	Non Neuvillois
		75 €

CURSUS MUSIQUE  
Formation musicale ; pratique collective ;  
pratique instrumentale

HORS CURSUS  
Instrument seul pour les personnes majeurs  
ou sur dérogation

Monsieur Eric AUBAILLY précise que sur proposition des professeurs de musique, il a été décidé de modifier la tarification de l'Ecole de Musique Municipale.

En effet, il rappelle que l'Ecole de Musique a pour vocation première de former de futurs musiciens pour l'Harmonie Municipale. Il ne s'agit pas de cours particuliers de musique. L'ancien mode de tarification n'était pas assez incitatif.

A la question de Monsieur Jean-Louis RICHARD, Monsieur Patrick HARDOUIN indique que les non-neuvillois peuvent tout à fait intégrer les rangs de l'Harmonie Municipale.

Madame Julia VAPPEREAU souligne qu'à Neuville-aux-Bois les tarifs sont en deçà de ceux pratiqués dans les autres écoles de musique.

A la question de Monsieur LE METTE Didier, il lui est précisé que la location des instruments n'est qu'au profit des élèves de l'école de Musique Municipale.

**TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX – CONVENTIONS CCF ET AUTRES**

(Tarifs horaires)

<b>Compresseur</b>	<b>11,00 €</b>
<b>Cylindre vibrant</b>	<b>12,00 €</b>
<b>Bétonnière</b>	<b>10,50 €</b>
<b>Camion</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Vidage de cuve</b>	<b>19,00 €</b>
<b>Tracteur avec outil</b>	<b>22,00 €</b>
<b>Mini-pelle</b>	<b>32,00 €</b>
<b>Chargeur</b>	<b>43,00 €</b>
<b>Agents</b>	<b>28,00 €</b>
<b>Encadrement</b>	<b>31,00 €</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, par 26 voix, Pour et 1 voix Contre** (Mme CRAPEAU Valérie n'est pas favorable à l'instauration des tarifs de restauration scolaire au quotient familial) :

- **FIXE**, conformément aux tableaux ci-dessous, les montants des tarifs à compter du **1<sup>er</sup> mai 2023** et à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2023** pour l'école de musique et pour le restaurant scolaire.

## 6 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2023

Monsieur Yve MACE, adjoint au Maire, Président du Comité des Fêtes ainsi que Madame Nadia THIBAUT, Adjointe au Maire, dont le conjoint est le président de l'association « La prise de BEC » ne prennent pas part au débat concernant les attributions de subventions municipales 2023 et quittent la salle.

Après avis de la commission des finances du 27 mars dernier, il est proposé aux membres du conseil Municipal l'attribution des subventions municipales comme détaillées ci-dessous :

BENEFICIAIRES	MONTANT
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire	2 700.00
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	1 800.00
Association Sportive Ecole Publique (USEP)	500.00
Pep 45 (Association des Pupilles de l'Enseignement Public)	100.00
Comité des Fêtes	5 000.00
FNACA	200.00
AIDE AU PERMIS	9 330.00
La prise de BEC	500.00
Aide à Domicile aux personnes âgées	8 500.00
Association des Donneurs de Sang	250.00
Ensemble à Saint Germain	270.00
Secours Catholique	600.00
Secours Populaire	600.00
Resto du cœur	150.00
Banque alimentaire du Loiret	150.00
Les Roses Poudrées	100.00

BENEFICIAIRES	MONTANT
Amicale de Neuville-aux-Bois	25 000.00
Athlétisme	4 300.00
A.S.P.N. (Pétanque)	500.00
Neuville-Sports	50 000.00
S.M.T.N.B. (Tennis)	8 400.00
Diapason	700.00
Familles Rurales	400.00
Harmonie Neuville	4 700.00
Société Archéologique	1 350.00
Groupement féminin	800.00
IME	600.00
Association Protection Civile (Dons Turquie/Syrie)	2 500.00

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions municipales 2023 telles que détaillées ci-dessus.

## 7 - BUDGET COMMUNAL 2023

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation détaillée du budget :

### Informations générales pour 2023

#### *Principales incertitudes sur les dépenses du budget de fonctionnement*

Evolution des prix :

- Des énergies
- De l'alimentation
- Des matières premières

Ce budget est présenté en suréquilibre :

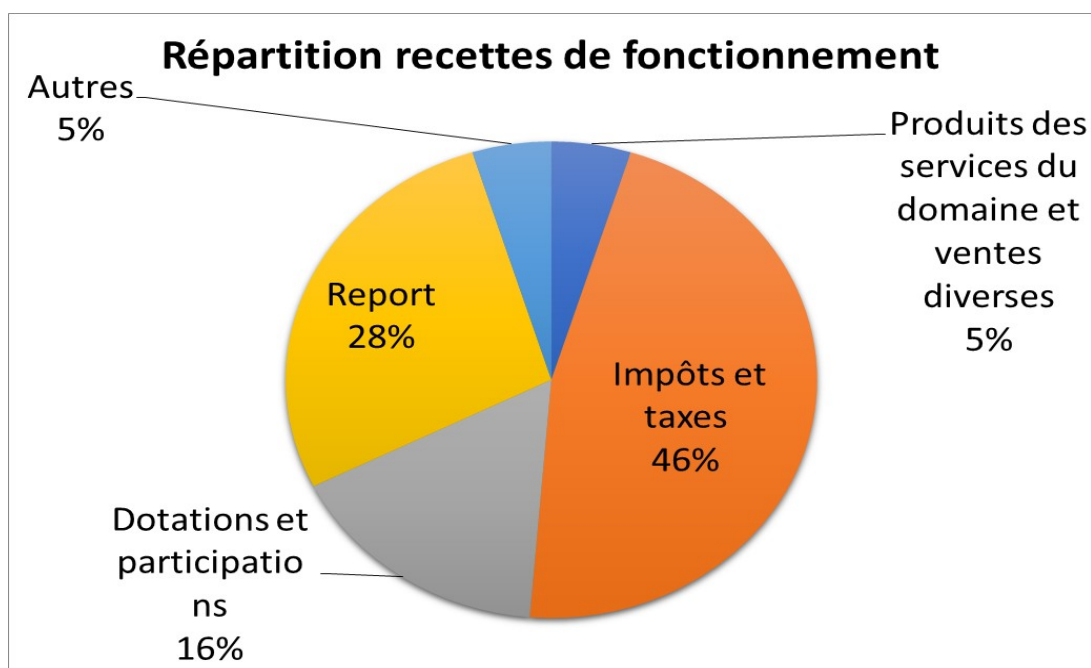
	DEPENSES	RECETTES
<b>Fonctionnement</b>	<b>5 094 268,54 €</b>	<b>6 687 912,83 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>4 047 894.66 €</b>	<b>7 298 784 44 €</b>

#### *Priorités budgétaires 2023 :*

- Poursuite du plan d'économies en fonctionnement.
- Démarrage des travaux du réseau de chaleur.
- Finalisation du projet de rénovation et d'extension du cabinet médical
- Rénovation de la piste d'athlétisme.
- Travaux de sécurité.
- Finalisation des travaux d'accessibilité.
- Ouverture du parc de la Gilière

## Recettes de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 652 317,14</b>	<b>4 604 227,52</b>	<b>4 703 973,65 €</b>	<b>4 774 967,09 €</b>	<b>4 844 923,78 €</b>
<b>RECETTES REELLES</b>	4 541 789,56	4 482 113,22	4 584 903,00 €	4 655 896,44 €	<b>4 717 288,81 €</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>	58 215,73	94 757,87	65 500,00 €	58 666,37 €	<b>43 100,00 €</b>
<b>70 Produits des services du dom.. et ventes div..</b>	200 960,89	250 624,73	257 650,00 €	277 067,61 €	<b>323 600,00 €</b>
<b>73 Impôts et taxes</b>	2 912 354,96	2 907 687,06	2 950 892,00 €	3 032 393,60 €	<b>3 107 332,00 €</b>
<b>74 Dotations et participations</b>	940 493,94	1 023 720,70	1 051 635,00 €	1 056 725,47 €	<b>1 092 174,00 €</b>
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	111 475,48	119 699,08	103 000,00 €	85 967,55 €	<b>78 200,00 €</b>
<b>76 Produits financiers</b>	50 953,82	51 824,39	141 226,00 €	141 226,00 €	<b>32 213,42 €</b>
<b>77 Produits exceptionnels</b>	262 354,18	33 799,39	10 000,00 €	3 493,84 €	<b>10 000,00 €</b>
<b>78 Reprises sur amortissements et provisions</b>	4 980,56	0,00	5 000,00 €	356,00 €	<b>30 669,39 €</b>
<b>79 Transferts de charges</b>					
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>110 527,58</b>	<b>122 114,30</b>	<b>119 070.65 €</b>	<b>119 070.65 €</b>	<b>127 634,97 €</b>
<b>042 Opé. D'ordre de transferts entre sections</b>	110 527,58	122 114,30	119 070.65 €	119 070.65 €	127 634,97 €
<b>POUR INFO</b>					
<b>REPORT</b>					
<b>R 002</b>	<b>1 093 494,97</b>	<b>1 311 327,00</b>	<b>1 718 452.37 €</b>	<b>1 718 452.37 €</b>	<b>1 842 989,05 €</b>
<b>Total général</b>	<b>5 745 812,11</b>	<b>5 915 554,52</b>	<b>5 915 554,52</b>	<b>6 493 419,46 €</b>	<b>6 687 912,83 €</b>





## Recettes de fonctionnement

➤ L'excédent de fonctionnement reporté de 2022 : **1 842 989.05 €**.

➤ Dotations, subventions et participations : **1 092 174,00 €**

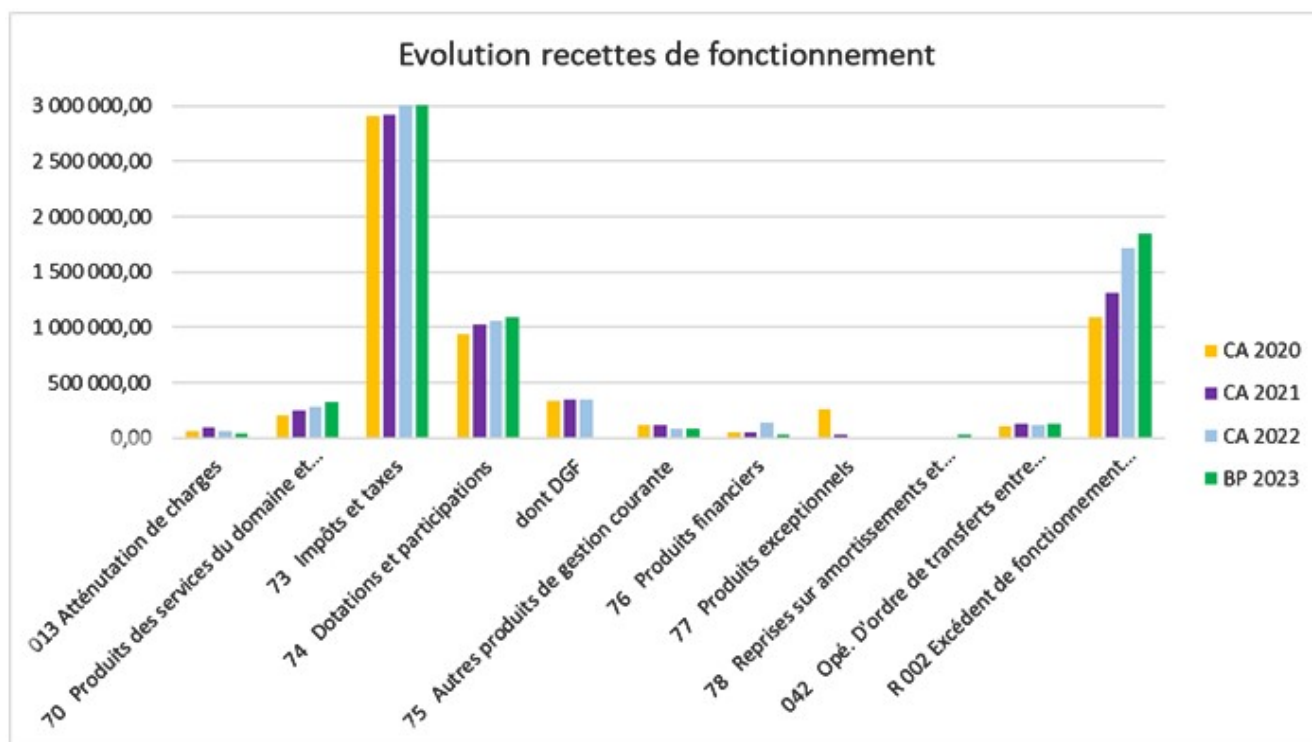
✓ DF : **340 755,00 € (344 390,00 € en 2022)**

✓ DSR : **357 525,00 € (325 615,00 € en 2022)**

➤ Impôts et taxes : **3 107 332.00 €**

✓ Attribution de compensation : **575 252,00 €**  
(594 166,00 € en 2022)

✓ Taxes foncières : **2 344 080.00 €**  
(2 248 806.00 € en 2022)



## Dépenses de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 434 485,11</b>	<b>4 206 084,15 €</b>	<b>4 920 459,24 €</b>	<b>4 650 430,41 €</b>	<b>5 094 268,54 €</b>
DEPENSES REELLES	3 444 565,74	3 460 991,21 €	4 024 918,82 €	3 754 889,99 €	4 252 791,95 €
011 Charges à caractère général	1 033 775,53	1 146 759,97 €	1 366 335,00 €	1 224 932,00 €	1 409 066,20 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 857 547,82	1 836 478,14 €	2 045 500,00 €	2 045 478,84 €	2 237 900,00 €
014 Atténuations de produits	16 826,00	12 234,00 €	16 000,00 €	7 105,00 €	7 100,00 €
65 Autres charges de gestion courante	393 116,39	324 379,26 €	376 655,00 €	352 441,90 €	371 055,00 €
66 Charges financières	141 636,92	133 129,62 €	128 828,82 €	124 164,90 €	122 670,75 €
67 Charges exceptionnelles	1 663,08	8 010,22 €	2 000,00 €	767,35 €	5 000,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions					
022 Dépenses imprévues			89 600,00 €		100 000,00 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>989 919,37</b>	<b>745 092,94 €</b>	<b>895 540,42 €</b>	<b>895 540,42 €</b>	<b>841 476,59 €</b>
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	989 919,37	745 092,94 €	895 540,42 €	895 540,42 €	841 476,59 €
023 Virement à la section d'investissement					
POUR INFO					
REPORT					

## Dépenses de fonctionnement Charges à caractère général

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
<b>charges a caractère général</b>	<b>1 033 775,53</b>	<b>1 146 759,97€</b>	<b>1 366 335,00 €</b>	<b>1 224 932,00 €</b>	<b>1 409 066,20 €</b>
60611 Eau et assainissement	9 499,91	14 794,09 €	20 000,00 €	19 128,59 €	16 200,00 €
60612 Energie - Electricité	202 619,25	214 401,42 €	279 000,00 €	303 619,09 €	371 000,00 €
60621 Combustibles	1 780,05	98,71 €	4 200,00 €	1 889,40 €	1 900,00 €
60622 Carburants	16 037,23	12 092,97 €	16 000,00 €	16 439,98 €	16 600,00 €
60623 Alimentation	96 187,68	146 977,37 €	150 000,00 €	162 787,07 €	179 100,00 €
60624 Produits de traitement					
60628 Autres fournitures non stockées	114 321,59	85 346,02 €	88 000,00 €	61 662,69 €	91 300,00 €
60631 Fournitures d'entretien	33 343,29	28 088,83 €	30 000,00 €	27 482,09 €	28 500,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	13 825,47	15 323,25 €	15 000,00 €	13 661,18 €	14 600,00 €
60633 Fournitures de voirie	10 664,22	16 798,81 €	17 000,00 €	10 084,19 €	10 500,00 €
60636 Vêtements de travail	5 494,28	12 251,14 €	13 000,00 €	2 207,77 €	7 400,00 €
6064 Fournitures administratives	18 286,11	13 766,47 €	15 000,00 €	17 170,48 €	17 000,00 €
6065 Livres, disques, (médiathèque)	5 894,69	7 703,21 €	10 000,00 €	6 259,30 €	9 000,00 €
6067 Fournitures scolaires	16 057,05	19 521,17 €	20 315,00 €	18 397,53 €	20 311,00 €
6068 Autres matières et fournitures					
6071 Compteurs					

<b>611 Contrats de prestations de services</b>	29 651,85	28 411,67 €	40 000,00 €	26 760,13 €	<b>20 000,00 €</b>	} Plus de conseiller énergie partagé
<b>6122 Crédit-bail mobilier</b>	20 059,20	20 059,20 €	20 100,00 €	15 044,40 €	<b>0,00 €</b>	
<b>6132 Locations immobilières</b>					<b>3 600,00 €</b>	} Contrat photocopieurs
<b>6135 Locations mobilières</b>	2 909,57	9 105,36 €	9 300,00 €	12 205,89 €	<b>30 000,00 €</b>	
<b>61521 Terrains</b>	42 803,72	81 748,96 €	91 500,00 €	50 560,29 €	<b>90 000,00 €</b>	

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	
615221 Entretien et réparations bât publics	31 299,34	64 771,16 €	90 000,00 €	90 349,22 €	<b>93 400,00 €</b>	
615228 Entretien et réparations d'autres bât	11 477,80	4 527,10 €	12 000,00 €	838,30 €	<b>6 200,00 €</b>	
615231 Entretien et réparations des voiries	8 316,00	13 013,60 €	15 000,00 €	0,00 €	<b>7 400,00 €</b>	
615232 Entretien et réparations des réseaux	29 176,56	13 927,32 €	15 000,00 €	16 024,61 €	<b>16 600,00 €</b>	
61524 Bois et forêts						
61551 Matériel roulant	25 203,97	26 692,09 €	25 000,00 €	26 003,50 €	<b>26 000,00 €</b>	
61558 Autres biens mobiliers	2 104,58	8 096,01 €	6 000,00 €	5 698,33 €	<b>7 200,00 €</b>	
6156 Maintenance	53 149,60	50 521,78 €	63 200,00 €	64 416,09 €	<b>60 800,00 €</b>	} De vérifications électriques
616 Primes d'assurance						
6161 Multirisques	30 018,52	31 693,95 €	33 000,00 €	32 950,72 €	<b>37 068,00 €</b>	
6162 Assurance obligatoire dommage-construction						
6168 Autres primes d'assurances	592,00	465,49 €	510,00 €	507,79 €	<b>551,20 €</b>	
617 Etudes et recherches						
6182 Documentation générale et technique	8 768,86	2 763,01 €	3 600,00 €	2 711,79 €	<b>2 800,00 €</b>	
6184 Versements à des organismes de formation	1 944,00	18 480,00 €	29 100,00 €	9 999,20 €	<b>10 000,00 €</b>	
6185 Frais de colloques et séminaires	95,00	0,00 €	200,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	
6188 Autres frais divers	358,20	798,08 €	1 000,00 €	3 199,69 €	<b>1 000,00 €</b>	
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	450,00	450,00 €	1 650,00 €	574,98 €	<b>550,00 €</b>	
6226 Honoraires	13 160,83	9 742,26 €	13 000,00 €	8 834,40 €	<b>4 000,00 €</b>	
6227 Frais d'actes et de contentieux	182,73	0,00 €	1 000,00 €	595,21 €	<b>2 000,00 €</b>	

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
6228 Divers	59 466,32	55 996,66 €	56 200,00 €	40 890,09 €	<b>51 359,00 €</b>
6231 Annonces et insertions	1 207,51	0,00 €	2 000,00 €	3 787,56 €	<b>5 000,00 €</b>
6232 Fêtes et cérémonies	21 037,62	25 309,56 €	42 000,00 €	52 707,30 €	<b>51 640,00 €</b>
6236 Catalogues et imprimés	13 044,30	11 795,64 €	12 400,00 €	8 915,03 €	<b>9 150,00 €</b>
6247 Transports collectifs	48,00	1 230,00 €	4 460,00 €	4 373,00 €	<b>4 460,00 €</b>
6251 Voyages et déplacements	0,00	4,00 €	100,00 €	82,20 €	<b>100,00 €</b>
6256 Missions	0,00	0,00 €	100,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
6261 Frais d'affranchissement	10 774,14	11 808,13 €	13 500,00 €	11 450,88 €	<b>11 040,00 €</b>
6262 Frais de télécommunications	23 625,64	22 111,49 €	18 500,00 €	19 222,13 €	<b>20 100,00 €</b>

627 Services bancaires et assimilés	146,00	151,96 €	200,00 €	1 174,05 €	200,00 €
6281 Concours divers (cotisations...)	10 913,76	11 187,70 €	11 300,00 €	12 087,04 €	12 500,00 €
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts ...)	479,86	479,86 €	500,00 €	479,86 €	500,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	3 438,98	10 804,41 €	18 400,00 €	13 658,46 €	14 500,00 €
62876 Remboursement de frais à GFP de rattachement					2 227,00 €
62878 Remboursement de frais à d'autres organes					
6288 Autres services extérieurs	3 326,65	3 886,30 €	21 000,00 €	8 057,50 €	4 710,00 €
63512 Taxes foncières	19 242,00	19 515,00 €	18 000,00 €	19 983,00 €	19 000,00 €
6354 Droits d'enregistrement et de timbre					
6355 Taxes et impôts sur les véhicules		48,76 €	48,76 €		

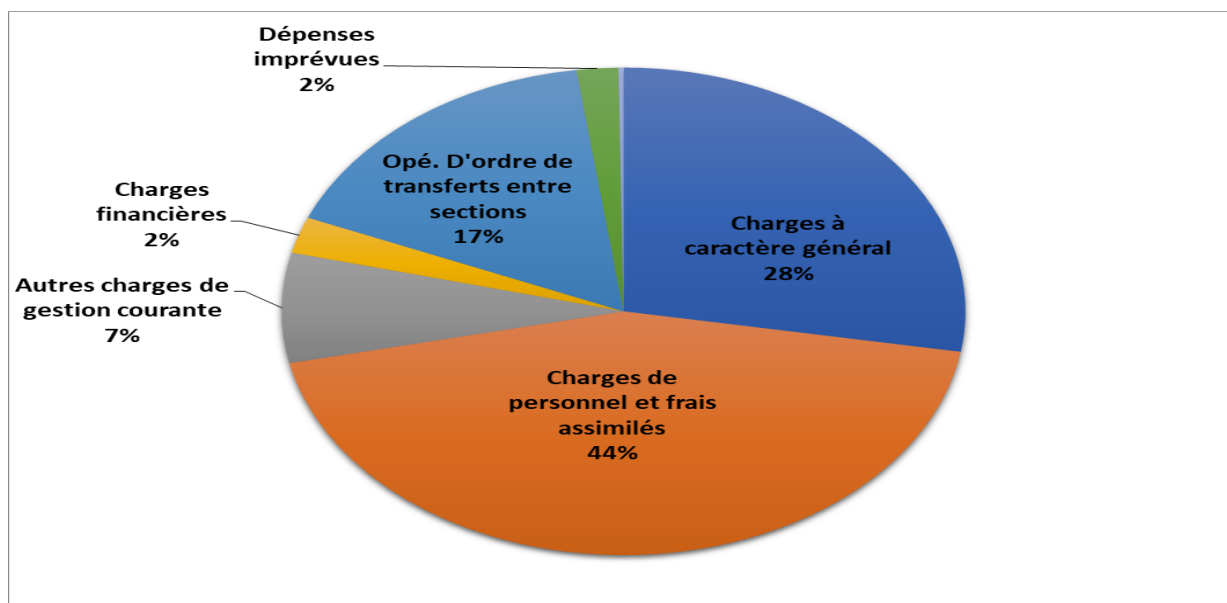
## Dépenses de fonctionnement Charges de personnel

**Les charges de personnel sont estimées à 2 237 900,00 €.**

L'estimation prend en compte principalement :

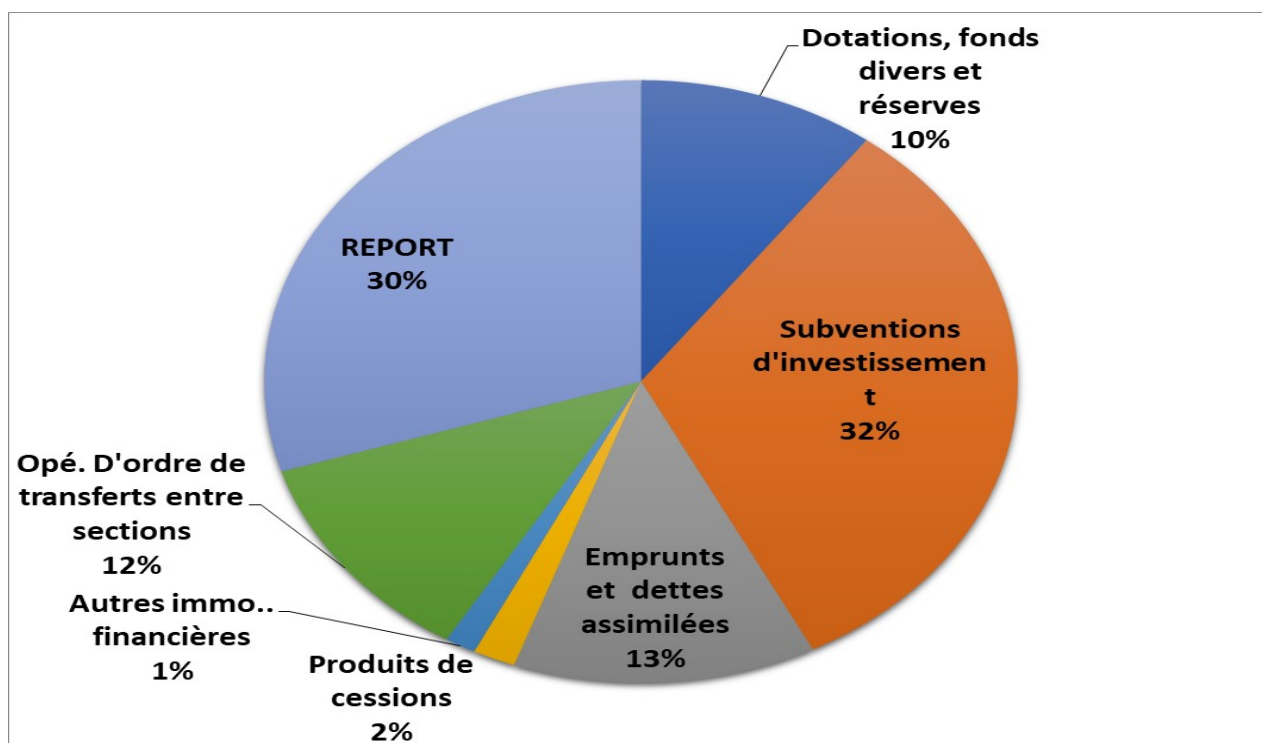
- L'incidence en année pleine des recrutements 2022
- Une évolution de GVT de 0.5% (source la Gazette)
- Des mensualités de remplacement
- L'incidence en année pleine de la hausse du point d'indice
- Le recrutement d'agents recenseurs pour 2023
- Le relèvement du minimum de traitement
- La hausse de l'IFSE
- L'incidence en année pleine du recrutement du directeur des services techniques
- La hausse de la cotisation d'assurance du personnel
- Le recrutement d'un agent pour les services techniques-espaces verts
- L'intégration de la chargée de communication à 100% à la mairie à partir du 01/09/2023 (jusqu'au 31/08/2023 son salaire continuera à être déduit de l'attribution de compensation)





## Recettes d'investissement

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 310 931,72</b>	<b>1 257 132,64 €</b>	<b>3 090 225,87 €</b>	<b>1 392 733,91 €</b>	<b>5 121 086,23 €</b>
<b>RECETTES REELLES</b>	321 012,35	512 039,70 €	2 194 685,45 €	497 193,49 €	4 279 609,64 €
Dotations, fonds divers et réserves	239 220,06	288 319,76 €	192 369,00 €	170 910,14 €	746 124,00 €
Subventions d'investissement	42 434,00	128 895,34 €	906 333,75 €	180 300,65 €	2 352 886,99 €
Emprunts et dettes assimilées			1 000 000,00 €	50 000,00 €	950 000,00 €
Produits de cession					133 400,00 €
Immobilisations corporelles					
Autres immo.. financières	39 358,29	94 824,60 €	95 982,70 €	95 982,70 €	97 198,65 €
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>989 919,37</b>	<b>745 092,94 €</b>	<b>895 540,42 €</b>	<b>895 540,42 €</b>	<b>841 476,59 €</b>
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	989 919,37	745 092,94 €	895 540,42 €	895 540,42 €	841 476,59 €
041 Opé. Patrimoniales					
POUR INFO					
<b>REPORT</b>	<b>1 373 717,53</b>	<b>1 890 111,36 €</b>		<b>1 757 015,93 €</b>	<b>2 177 698,21 €</b>
R 001 Solde exécution positif reporté	1 373 717,53	1 890 111,36 €	1 757 015,93	1 757 015,93 €	2 177 698,21 €
<b>Total général</b>	<b>2684649.25</b>	<b>3 147 244,00 €</b>	<b>4 847 241,80 €</b>	<b>3 149 749,84 €</b>	<b>7 298 784,44 €</b>



## Recettes d'investissement Subventions

### Des subventions déjà accordées (solde à percevoir) : 637 117,55 €

- Aménagement biodiversité parc de la Gare : 9 400.00 €
- Plan éco phyto : 3 300.00 €
- Drainage stade de foot : 8 400.00 €
- Conseil Départemental : Cabinet médical : 35 259.00 €
- FNADT : cabinet médical : 298 428.55 €
- Réseau de chaleur DETR//DSIL : 219 630.00 €
- Sécurisation des armoires électriques : 23 300.00 €
- Aménagement Flandres Dunkerque : 39 400.00 €

### Des subventions demandées pas encore accordées : 1 715 769,44 €

- Réseau de chaleur CotEnr : 703 349.69 €
- Réseau de chaleur FEDER : 234 449.89 €
- Communauté de communes de la Forêt : 92 969.86 €
- Piste athlétisme DETR/DSIL : 92 000.00 €
- Piste athlétisme Conseil Départemental: 80 000.00 €
- Aménagement Parc de la Gilière CRST: 78 000.00 €
- Aménagement Parc de la Gilière DETR/DSIL : 39 000.00 €
- Aménagement Parc de la Gilière CD 39 000.00 €

## Demandes de subventions à venir :

- Cabinet médical CotEnr : 172 000.00 €
- Cabinet médical CCF : 170 000.00 €
- Diagnostic énergétique bâtiments : 15 000.00 €

## Recettes d'investissement Autres recettes

- Cession de terrain Montigny : 32 400.00 €
- Cession local commercial 1 allée René Cassin : 101 000.00 €
- Le FCTVA sur les dépenses 2021 : 106 038.00 €
- Le FCTVA sur les dépenses 2023 : 508 086.00 € (estimation)
- La taxe d'aménagement : 132 000.00 € (estimation)
- Les amortissements : 823 387.84 €
- L'amortissement de la pénalité de renégociation de la dette : 18 088.75 €
- Remboursement capital emprunt voirie ; eau; ... : 97 198.65 €
- Le solde de l'emprunt 2022 : 950 000.00 €
- Le solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté de la commune : 2 177 698.21€

**TOTAL RECETTES : 7 298 784,44 €**

## Dépenses d'investissement

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>794 537,89</b>	<b>1 390 228,07 €</b>	<b>3 107 261,01 €</b>	<b>972 051,63 €</b>	<b>4 047 894,66 €</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>	684 010,31	1 268 113,77 €	2 988 190,36 €	852 980,98 €	3 920 259,69 €
Immobilisations incorporelles	13 848,79	38 958,97 €	71 960,66 €	38 691,93 €	56 650,00 €
Immobilisations corporelles	394 239,99	946 925,02 €	1 157 012,81 €	475 192,33 €	1 464 777,91 €
Immobilisations en cours		20 529,60 €	1 297 510,30 €	70 996,73 €	1 980 295,60 €
Emprunts et dettes assimilées	256 344,12	261 700,18 €	298 314,21 €	268 099,99 €	305 336,18 €
Dépenses imprévues			50 000,00 €		100 000,00 €
Dotations, fonds divers,	19 577,41		113 392,38 €		13 200,00 €
Autres immobilisations					
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>110 527,58</b>	<b>122 114,30 €</b>	<b>119 070,65 €</b>	<b>119 070,65 €</b>	<b>127 634,97 €</b>
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	110 527,58	122 114,30 €	119 070,65 €	119 070,65 €	127 634,97 €
041 Opé. Patrimoniales					

### **Les dépenses d'investissement comprennent :**

➤ Le remboursement du capital des emprunts :	305 336.18 €
➤ L'amortissement des subventions d'équipement :	127 634.97 €
➤ les dépenses de travaux et d'équipements :	3 501 723.51 €
➤ les dépenses imprévues	100 000.00 €
➤ Le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CCF	13 200.00 €
	-----
<b>Total dépenses</b>	<b>4 047 894.66 €</b>

### **PRINCIPAUX TRAVAUX**

- Démarrage des travaux du réseau de chaleur.
- Finalisation du projet de rénovation et d'extension du cabinet médical
- Rénovation de la piste d'athlétisme .
- Travaux de sécurité (Armoires électriques; amgt rue Flandres Dunkerque )
- Finalisation des travaux d'accessibilité .
- Travaux pour l'ouverture du parc de la Gilière
- Aménagement local technique de la Chaubardière

### **Autres investissements**

- Poursuite déploiement videoprotection
- Renouvellement postes informatiques
- Arrosage automatique terrain de foot
- Tables chaises salle des fêtes
- Mobilier pour une classe élémentaire
- Rénovation WC fille
- Citerne incendie + poteaux
- Poursuite aménagement mail (mobilier urbain)
- .....



AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant de CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (Toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (Réalizations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
202101	1 536 000.00	0.00	1 536 000.00	31 069.92	1 109856.10	0.00	0.00
202201	1 655 408.76	0.00	1 655 408.76	51 924 41	1 608 871.60	0.00	0.00

202101 : Cabinet médical

202201 : Chauffage bois & réseau de chaleur

*Monsieur Jean-Louis RICHARD rappelle l'effort qui aurait pu être fait sur les taux d'imposition compte tenu d'un budget voté en suréquilibre.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle les travaux et les projets importants prévus sur cet exercice budgétaire.*

*Monsieur Eric AUBAILLY précise les incertitudes liées à des désordres sur un bâtiment communal qui risquerait d'engendrer des travaux avant la fin du mandat.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN souligne donc l'intérêt d'un budget en suréquilibre.*

*Monsieur Eric AUBAILLY précise également que du fait des projets réalisés les amortissements vont augmenter le budget de fonctionnement.*

*Monsieur Jean-Louis RICHARD souligne que les dépenses de fonctionnement ne diminuent pas tant que ça.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN lui rappelle qu'en 2022, la hausse du point d'indice de la fonction publique, les mouvements de personnel ont augmenté. Mais que néanmoins des économies ont été réalisées. Il précise également que la fusion des services techniques / espaces verts génèrera des économies en fonctionnement. Il en fera une présentation ultérieurement.*

*Monsieur Jean-Louis RICHARD et Madame Julia VAPPEREAU regrettent de ne pas être associés à ce travail.*

*Monsieur Patrick HARDOUIN leur rappelle qu'il s'agit du fonctionnement interne de la Mairie et qu'aujourd'hui, c'est son équipe municipale qui en est aux commandes, les décisions nous appartiennent. Il précise également qu'il a fixé pour objectif aux agents des services municipaux de générer des économies à hauteur de 10 %. Il précise que le montant des primes attribués aux agents de la ville dépend de l'atteinte des objectifs qui leurs sont fixés. La réduction des coûts de fonctionnement des services est l'un d'entre eux.*

Monsieur Jean-Louis RICHARD prend note qu'il s'agit d'un fonctionnement interne de la Mairie et qu'il saura répondre aux habitants neuvillois en cas de questionnement.

Monsieur Jean-Louis RICHARD précise qu'il évoquera ce même questionnement lorsque sera abordé le point à l'ordre du jour sur l'éclairage public.

Monsieur Eric AUBAILLY lui précise que pour pouvoir bénéficier du financement du dispositif « Fonds Vert » mis en place uniquement pour l'année 2023, une étude sur l'éclairage public est obligatoire. Il n'était donc pas possible de s'en exonérer.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que l'objectif est le passage des 1 100 points lumineux en LED. Le chef de projet a travaillé pour pouvoir déposer, dans les délais impartis, un dossier dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » pour financer ces travaux de rénovation de l'éclairage public.

Madame Julia VAPPEREAU indique que l'opposition ne votera pas contre mais s'abstiendra pour le vote du budget primitif 2023.

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, remercie Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation du budget communal 2023. Il remercie également Isabelle AUBIN pour tout le travail réalisé ainsi que tous les agents qui participent activement au fonctionnement de la commune.

**8 - ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°22-61 du 07/11/2022 -  
CESSION SITE ANCIENNE PISCINE - Modification références cadastrales  
après bornage et ajustement de la superficie des parcelles vendues à « 3 F  
Centre Val de Loire »**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération n°22-61 en date du 07/11/2022 a approuvé la cession à l'euro symbolique du site de l'ancienne piscine à « 3F Centre Val de Loire ».

Cependant, le numéro des parcelles indiqué à cette délibération ainsi que la superficie totale faisant l'objet de cette cession ont été modifiées suite au bornage du site.

Pour permettre la bonne rédaction des actes notariés afférents à cette cession, il y a donc lieu d'annuler et remplacer la délibération initialement prise par le Conseil Municipal en date du 07/11/2022 afin de :

▪ **Approuver la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées suivantes :**

- ✓ P1878 d'une contenance de 00 a 16 ca
- ✓ P1880 d'une contenance de 04 a 79 ca
- ✓ P1181 d'une contenance de 17 a 14 ca

**Superficie totale de 22 a 09 ca**

▪ **Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents et actes inhérents à cette cession.**

**Rappel du contexte**

Le projet de construction de logements locatifs sociaux proposé par « 3F Centre Val de Loire a reçu un avis favorable des membres du Conseil Municipal.

« 3F Centre Val de Loire » par courrier en date du 02/06/2022, sollicite l'acquisition du site de l'ancienne piscine à l'euro symbolique compte-tenu de la qualité architecturale du projet et des surcoûts d'un

montant de 254 971,20 € inhérents au foncier (démolition des bâtiments présents sur le site avec présence de matériaux contenant de l'amiante, caractéristiques géotechniques du sols).

L'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 11/07/2022 de la Division Missions Domaniales de Direction Régionale des Finances Publiques du Centre-Val de Loire et du Département du Loiret, indique que la cession à l'euro symbolique du site n'appelle aucune observation de leur part et peut donc être acceptée.

Le permis de construire N°PC 45 224 21 T0032 en date du 19/05/2022, déposé par « 3F Centre Val de Loire » autorise la construction de maisons et locatif social :

- ✓ 2 T2, 8 T3
- ✓ 16 garages
- ✓ 1 collectif R+2 (11 logements : 9 T2 et 2 T3)

*Monsieur Patrick HARDOUIN précise qu'il y aura un élargissement du trottoir Avenue de Verdun. Les travaux de construction devraient débiter dans les prochains mois.*

Les membres de la Commission Urbanisme et travaux ont émis un avis favorable à la cession du site de l'ancienne piscine à « 3F Centre Val de Loire » en réunion du 06/10/2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuvent la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées suivantes :**
  - ✓ P1878 d'une contenance de 00 a 16 ca
  - ✓ P1880 d'une contenance de 04 a 79 ca
  - ✓ P1181 d'une contenance de 17 a 14 ca

**Superficie totale de 22 a 09 ca**

- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes inhérents à cette cession.

## **9 - ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation de ce point.

Il rappelle que cette opération est inscrite à la convention cadre Petite Ville de Demain valant opération de revitalisation du territoire, la commune de Neuville-aux-Bois s'est fixée pour objectif de rénover ses installations d'éclairage public et de sécuriser ses armoires de commandes.

Cette opération s'inscrit dans l'orientation 5 de la convention PVD : Espaces publics, culture et patrimoine qui vise à répondre à l'objectif de préserver la qualité des espaces naturels et du cadre de vie face à la pression urbaine en renforçant notamment les espaces verts de proximité, en améliorant l'espace public et ses équipements, en recherchant l'efficacité énergétique des équipements publics, en valorisant le patrimoine et la culture.

La commune s'engage en faveur de la maîtrise de ses consommations d'éclairage public et de la réduction des pollutions lumineuses par l'extinction de son éclairage public sur des périodes nocturnes. Elle souhaite désormais s'engager plus en avant en réduisant ses consommations et en améliorant l'efficacité de son éclairage public qui compte 1 100 points lumineux et 45 armoires de commandes.

Le plan pluriannuel d'investissement et les solutions techniques retenues sont issues d'une étude préalable menée en 2021 par un bureau d'études.

La commune a missionné le bureau d'études IDELUM en qualité de maître d'œuvre de l'opération afin de définir les priorités d'interventions et le chiffrage d'une rénovation prioritaire de ses installations d'éclairage public permettant de s'inscrire dans les objectifs suivis par le dispositif « Fonds vert » et plus particulièrement pour la rénovation de l'éclairage insuffisant et vieillissant.

L'opération présentée ici s'inscrit en étape intermédiaire du programme global. Pour mémoire, la commune a décidé d'engager en 2022 une sécurisation des armoires de commandes de l'éclairage public pour un montant estimatif de 66 650 € HT pour laquelle l'Etat apporte un soutien financier de 23 300,00€ au titre de la DETR/DSIL.

Cette première phase a été intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre et connaîtra un engagement très prochain.

Une fois l'opération ici présentée réalisée, la commune pourra envisager sur de futurs exercices budgétaires, des réalisations complémentaires pour clôturer le plan général de rénovation et d'amélioration de son éclairage public.

### **Description du projet :**

Sur le fondement de l'audit et pour s'inscrire dans les cibles privilégiées du fonds vert, le maître d'œuvre a remis un rapport établi sous 4 axes d'interventions immédiats :

- Rénovation du parc de plus de 25 ans
- Suppression des luminaires en surnombre ou installés dans des espaces protégés
- Baisse importante de la puissance installée
- Mise en œuvre de dispositifs renforçant les capacités d'extinction en cours de nuit adapté à l'espace concerné.

Sur la première cible, se sont ainsi 468 points lumineux et 134 mâts qui seront concernés.

Sur la deuxième cible, 18 luminaires seront concernés.

Sur la troisième, 15 luminaires et 1 mât sont concernés.

Sur la quatrième cible, l'investissement permettrait une économie énergétique de l'ordre de 47%.

### **Eléments financiers prévisionnels**

#### **En dépenses**

Le contrat de maîtrise d'œuvre représente une dépense de 10 350 € HT.

Les travaux tels que présentés ci-dessus représentent un investissement estimé au stade de l'avant-projet sommaire à 344 901,00 € HT d'intervention sur les luminaires et les mâts et à 99 981,00 € HT de système d'extinction au point lumineux.

La commune envisage d'étaler ses dépenses sur deux exercices.

#### **En recettes**

Pour accompagner la démarche et les investissements de la commune, la recherche de co-financement nécessite d'arrêter un plan de financement prévisionnel face auquel Monsieur le Maire serait autorisé par le conseil municipal à solliciter des financements et à signer toutes pièces afférentes.

L'apparition du dispositif du Fonds Vert pour 2023 est destinée à financer des projets présentés par les collectivités territoriales afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires. L'utilisation du fonds vert doit permettre, dans un objectif de performance environnementale, de transformer au moins 10% du système d'éclairage public du parc. Ceci permettra d'une part des économies importantes d'énergie et d'autre part une réduction des nuisances environnementales.

Ce fonds vert est destiné à financer des subventions d'investissements permettant le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

La commune va solliciter également un financement auprès du conseil régional Centre Val de Loire au titre du contrat de solidarité territoriale. La participation escomptée porte sur 20% de la dépense avec une bonification de 10% considérant l'éclairage nocturne.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, le plan de financement prévisionnel s'établit au stade de l'APS comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT		%
Maîtrise d'œuvre	10 350,00 €	CRST (base)	91 046,40 €	20.00%
Travaux sur les luminaires et les mâts	344 901,00 €	CRST (bonification)	45 523,20 €	10.00%
Système d'extinction	99 981,00 €	Fonds Vert	227 616,00 €	50.00%
		Autofinancement	91 046,40 €	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>455 232,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>455 232,00 €</b>	<b>100.00%</b>

Monsieur Eric AUBAILLY réprecise aux membres du Conseil Municipal que l'étude est obligatoire pour bénéficier d'un financement par le biais du « Fonds Vert ». La première étude avait été estimée à 1 000 000 €.

Il indique le projet de rénovation de l'éclairage public fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion de la commission développement durable et sécurité.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise qu'il faudra avoir une réflexion dans un second temps pour la phase opérationnelle du projet.

Dans un second temps, il faudra préparer la phase opérationnelle.

A la question de Monsieur Tony EYMOZ, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que les 1 000 000 € prévoit cette phase.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un financement de l'Etat au titre du Fonds Vert au taux et montant le plus favorable

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un financement du conseil régional Centre Val de Loire au titre du contrat de solidarité territoriale au taux et montant le plus favorable
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ces dossiers
- **DIT** que les crédits en dépense et en recette seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

## 10 - ACCESSIBILITE - MARCHE PUBLIC - ATTRIBUTIONS DES LOTS

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Neuville-aux-Bois s'est engagée, en sa délibération du 19 septembre 2022 à clore l'opération et à l'autoriser à lancer la consultation pour les travaux de mise en accessibilité des 3 bâtiments ERP :

- Bibliothèque et centre archéologie
- Gymnase Pierre Perche
- Salle de tennis de table

### Eléments préalables

➤ **Estimatif : 202 268,00 € HT**

▪ **Marché alloti en 6 lots :**

- ✓ **Lot 1 - Maçonnerie - VRD** pour un montant estimatif de 72 841.00€ HT.
- ✓ **Lot 2 - Menuiseries extérieure et intérieure** pour un montant estimatif de 29 212.00 € HT.
- ✓ **Lot 3 - Plomberie sanitaire - Chauffage** pour un montant estimatif de 35 134.00 € HT.
- ✓ **Lot 4 - Electricité** pour un montant estimatif de 24 436.00 € HT.
- ✓ **Lot 5 - Plâtrerie - cloisons - plafond acoustique** pour un montant estimatif de 19 222.00 € HT.
- ✓ **Lot 6 - Revêtements de sols et murs** pour un montant estimatif de 21 450.00 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 04 janvier 2023 pour une date limite de remise des offres initialement fixée au 03 février 2023 à 12h00.

La procédure relève pour sa part de la procédure adaptée incluant une phase de négociation qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> mars au 09 mars 2023 à 16h00. L'ensemble des candidats ont été invités à prendre part à la négociation.

Les résultats d'analyse des offres par la commission d'examen des offres réunie le 23 mars 2023 sont les suivants :

- ✓ **Lot 1 - Maçonnerie - VRD :** trois candidats ont remis une offre, il s'agit de SA RAGOT, EXIA CONSTRUCTION et BLOT ET FILS. A l'issue des négociations, le candidat EXIA CONSTRUCTION a obtenu la meilleure note technique et propose une offre économique à 78 216,77 € HT.

- ✓ **Lot 2 – Menuiseries extérieure et intérieure** : aucun soumissionnaire. La procédure est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.
- ✓ **Lot 3 – Plomberie sanitaire - Chauffage** : aucun soumissionnaire. La procédure est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.
- ✓ **Lot 4 – Electricité** : un seul candidat a remis une offre. Il s'agit de l'entreprise SETC qui soumet une offre de base après négociation de 21 000 € HT inférieure à l'estimation (24 436,00 € HT).
- ✓ **Lot 5 – Plâtrerie – cloisons – plafond acoustique** : deux candidats ont remis une offre, il s'agit de l'entreprise POUGAT et l'entreprise ISOLUX. A l'issue des négociations, l'entreprise ayant obtenu la meilleure note technique est aussi celle qui a soumis la meilleure offre économique. L'entreprise POUGAT a proposé une offre économique à 12 257,10 € HT inférieure à l'estimation (19 222,00 € HT)
- ✓ **Lot 6 – Revêtements de sols et murs** : un seul candidat a remis une offre. Il s'agit de l'entreprise Thierry PERCHE qui soumet une offre de base après négociation de 20 508,30 € HT inférieure à l'estimation (21 450,00 € HT).

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le marché alloti relatif à la mise en accessibilité des 3 bâtiments ERP à Neuville-aux-Bois (45) passé selon les modalités de la procédure adaptée,

CONSIDERANT les candidatures et les offres remises à l'issue d'un appel public à la concurrence et le rapport d'analyse,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE les lots 1, 4, 5 et 6 respectivement :**
  - **Lot 1 – Maçonnerie - VRD** à l'entreprise EXIA CONSTRUCTION – 7, rue Pierre et Marie Curie – 45140 INGRE pour un montant de 78 216,77€ HT.
  - **Lot 4 – Electricité** à l'entreprise SETC – 150, rue des Capucines – 45160 OLIVET pour un montant de 21 000,00€ HT
  - **Lot 5 – Plâtrerie – cloison – plafond acoustique** à l'entreprise POUGAT – 2, rue du 19 mai 1962 – 45330 LE MALESHERBOIS, pour un montant de 12 257,10 € HT.
  - **Lot 6 – Revêtements de sols et murs** à l'entreprise Thierry PERCHE – 3, rue des Selliers – 45170 NEUVILLE-AUX-BOIS pour un montant de 20 508,30 € HT
- **DECLARE sans suite les lots 2 et 3,**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ces dossiers.
- **DIT** que les crédits en dépense et en recette seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

## **11 - MODIFICATION COMPOSITION DE TROIS COMMISSIONS MUNICIPALES (Culture et Sports / Travaux et Urbanisme / Affaires Scolaires)**

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, rappelle que suite à la démission de Madame Christelle MONMERT, Monsieur Patrick BOUERY, Conseiller Municipal, installé à la réunion du Conseil Municipal en date du 06/03/2023 a émis le souhait de siéger au sein des commissions municipales suivantes :

- **Commission Culture et Sports**
- **Commission Travaux et Urbanisme**
- **Commission Affaires Scolaires**

La composition de ces commissions municipales serait donc modifiée comme suit :

### **Commission Culture et Sports**

**Président : MARTINS Raoul**

BOEDEC Estelle  
DUCHESNE Desislava  
LASCOMBE Cédric  
DAVID-DAVEAU Karine  
LE METTE Didier  
EYMOZ Tony  
BOUERY Patrick

### **Commission Travaux et Urbanisme**

**Président : MACE Yves**

BAUDU Karine  
COUROUX Alain  
DAUVILLIER Daniel  
DAUVILLIER Pascal  
MAROIS Didier  
ROBERT Pierre-Yves  
AGUENIER Maryse  
RICHARD Jean-Louis  
VAPPEREAU Julia  
LE METTE Didier  
BOUERY Patrick

### **Commission Affaires Scolaires**

**Président : Nadia THIBAULT**

DAUVILLIER Daniel  
LASCOMBE Cédric  
MAROIS Didier  
DAUVILLIER Pascal  
CRAPEAU Valérie  
EYMOZ Tony  
BOUERY Patrick

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVENT** la nouvelle composition de ces commissions municipales.



## 12 - AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA MEDIATHEQUE « Le Liseron »

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, rappelle que le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISENT**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
  - ✓ Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
  - ✓ Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
  - ✓ Suppression des fiches
- **DONNENT** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
  - ✓ Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
  - ✓ Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
  - ✓ Vendus occasionnellement aux tarifs fixés par le Conseil Municipal, à l'occasion de ventes organisées par la Médiathèque « Le Liseron », soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la Médiathèque « Le Liseron ».
- **INDIQUENT** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

## INFORMATIONS DIVERSES

## AGENDA REUNION COMMISSIONS ET MANIFESTATIONS

- **Commission développement durable et Sécurité le 05/04/2023 de 18 H 00 à 20 H 00 - Madelin**

- **Commission développement durable et Sécurité le 10/05/2023 de 18 H 00 à 20 H 00 - Salle de Réunion - Centre Social**
- **Commission Sports / Culture, le Jeudi 13/04/2023 fixée à 20 H 00 après demande de certains élus.**
- **Commission travaux / Urbanisme le 24/04/2023 à 20 H 30**
- **Gala de boxe le 22/04/2023 à 11 H 00 - départ Mairie**
  - ✓ Défilé avec la « Ronda Minhota » suivi d'une cérémonie d'accueil de la délégation Portugaise, 7 boxeurs du Sporting de Lisbonne, 2 entraîneurs, 1 médecin, 1 arbitre et de 7 boxeurs Français et de leur staff également)
  - ✓ **20 H 00 - Matches à Pierre Perche**
- **Réunion publique d'information le Mardi 23/05/2023 à 19 h 00 - Salle des fêtes**
  - ✓ Travaux de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur urbain
- **Semaine « Terre de Jeux 2024 » du 12 au 17/06/2023**
  - ✓ Exposition à la Médiathèque
  - ✓ Défi 2 024 Kms à parcourir (entreprises, ville, associations, administrés, etc...)
  - ✓ EHPAD, le 15/06/2023, lecture théâtralisée « Courir » de E. CENAT
  - ✓ Le 17/06/2023 « village Terre de Jeux », (judo, Athlétisme, Cyclisme, Basket, Pétanque, handiboxe, tir sportif, tir à l'arc) et diffusion d'un film grand public par le Cinémobile

## DOSSIER A CONSULTATION DU PUBLIC - AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE DE NEUVILLE-AUX-BOIS

*Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Jean-Louis RICHARD car le dossier mis à consultation du public concerne le SIRTOMRA.*

*Il précise que le dossier concerne l'agrandissement de la déchetterie avec la création de 3 nouveaux quais réservés aux végétaux. La réouverture du site est prévue le 13 avril 2023.*

**DUREE DE LA CONSULTATION :** 4 semaines du 3 avril au 2 mai 2023 inclus

**LE DOSSIER EST DÉPOSÉ A LA MAIRIE DE NEUVILLE-AUX-BOIS ET CONSULTABLE AUX HORAIRES SUIVANTS :**

- ✓ Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- ✓ Mardi au vendredi de 09h00 à 12h00
- ✓ 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois de 10h00 à 12h00

Il peut également, avant la fin de la consultation du public, adresser toute correspondance, par voie postale à Madame la Préfète du Loiret - Direction Départementale de la Protection des Populations - service sécurité de l'environnement industriel - 181, rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX- ou par voie électronique à l'adresse électronique suivante : [dechetterieneuvilleauxbois@loiret.gouv.fr](mailto:dechetterieneuvilleauxbois@loiret.gouv.fr)

LE DOSSIER EST CONSULTABLE sur le site internet de la préfecture du Loiret à l'adresse suivante :

<https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-publique-risques-et-prevention/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.et-autorisation-unique>

A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prend un arrêté de refus ou un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du Code de l'environnement.

## DIVERS

### PERMIS D'AMENAGER « Avenue Foch »

Monsieur Jean-Louis RICHARD s'interroge car un panneau concernant un permis d'aménager a été installé Avenue Foch pour 19 lots (nouvelles constructions).

Monsieur Patrick HARDOUIN lui précise que le permis d'aménager a été signé mais que personne n'a rencontré le promoteur à ce jour. Il précise également qu'au permis d'aménager figure un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> appartenant à la commune pour lequel le promoteur n'a pas d'accord de la Mairie et qu'il y en a certainement d'autres. La commune ne vendra que si elle a la certitude que le pétitionnaire détient l'accord de tous les propriétaires concernés par le permis d'aménager.

Monsieur Jean-Louis RICHARD demande à consulter le permis d'aménager lors d'une prochaine réunion de la commission travaux/urbanisme.

Monsieur Patrick HARDOUIN lui rappelle que la commission s'est opposée à une sortie sur le Chemin des Mauves.

Monsieur Tony EYMOZ souligne que rien n'est indiqué dans le compte rendu de la commission.

Monsieur Yves MACE précise que ce permis d'aménager est arrivé tardivement et pendant les vacances scolaires, avec un délai court d'instruction.

Monsieur Cédric LASCOMBE précise que le panneau a été installé fin janvier / début février 2023.

### REMERCIEMENT LIGUE DU FOOTBALL - SELECTION U19 DE L'Irlande du Nord

Monsieur Raoul MARTINS informe les membres du Conseil Municipal que la sélection U19 de football de l'Irlande du Nord a été accueillie à Neuville-aux-Bois du 24 au 28 mars dernier dans le cadre de rencontres France, Norvège, Roumanie, Irlande du Nord.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que la Ligue du Centre de Football, organisatrice du Tour Elite UEFA U19, a proposé les installations de la commune de Neuville-aux-Bois qui ont été contrôlées et validées par un représentant de l'UEFA.

Monsieur Patrick HARDOUIN fait part aux membres du Conseil Municipal que la ligue de Football a adressé ses remerciements à la commune la qualité de ses infrastructures et de son accueil. On ne peut donc que s'en féliciter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 47.

Le Maire,

Patrick HARDOUIN.

